



Bulletin Officiel

N°6594 Mercredi 27 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS 4

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL - 5

AL HIFADH SICAV 6

AMEN TRESOR SICAV 7

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL - 8

SOCIETE ADVANCED e-TECHNOLOGIES AeTECH AGE 10

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT PERFORMANCE 12

FCP GAT VIE CROISSANCE 14

FCP GAT VIE MODERE 15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

ADVANS 2022-2 16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1 20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- BTK LEASING AGO
- EURO-CYCLES AGO
- EURO-CYCLES AGE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
- SICAV BH CAPITALISATION
- SICAV BH OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 Avril 2022.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social:				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2022 - AC - 017

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISO-LIBYENNE - BTL -

Siège Social : Boulevard Maitre Mohamed Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-Libyenne « BTL » a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 29 Avril 2022 à 10 H** au siège de la Banque, Boulevard Maitre Mohamed Béji Caid Essebsi - centre Urbain Nord (Ex : Boulevard de la terre), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-Libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Affectation des résultats.

2022 - AS - 0455

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL HIFADH SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de **AL HIFADH SICAV** sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 24 mai 2022 à 09 h** au siège social de la TSI, situé à Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;
2. Quitus aux administrateurs ;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes ;
4. Fixation du montant des jetons de présence ;
5. Pouvoir.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **AMEN TRESOR SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 06 mai 2022 à 10H**, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence ;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Pouvoirs en vue des formalités

2022 - AS - 0457

بلاغ الشركات

البنك التونسي الليبي

مقرها : شارع الأستاذ محمد الباجي قايد السبسي تقسيم المركز العمراني الشمالي-تونس

مشروع لوائح

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 29 أبريل 2022.

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية اطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة:

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2021.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثالثة:

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على العمليات الواردة بالتقرير.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2021.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتائج المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2021 والمنتبهة في 31 ديسمبر 2021 على النحو التالي:

الوحدة: دينار تونسي

- 19 128 621

النتيجة الصافية

- 19 128 621

القابل للتخصيص

استهلاكات مؤجلة 2021 -081 625 2-

نتائج مرحلة 2021 16- 540 503

0

الباقى

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة السادسة:

تعطي الجلسة العامة العادية للممثل القانوني أو من ينوبه جميع الصلاحيات لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société Advanced e Technologies AeTECH

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 rue des Métiers Charguia II 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2022*.

*Ce projet annule et remplace celui publié au BO du CMF n° 6593 du 26 avril 2022.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le plan de restructuration présenté par le Conseil d'Administration et qui consiste à augmenter le capital social en numéraire pour un montant de **7.781.669** Dinars et de filialiser l'activité Distribution.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'apport en capital du Fonds de Commerce de l'activité distribution à la nouvelle filiale **Advanced e-Services**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Advanced e-Technologies « AeTECH », décide d'augmenter le capital social d'un montant de **7.781.669 dinars** en numéraire en vue de le porter de **2.223.334 dinars à 10.005.003 dinars** et ce, par l'émission de **7.781.669 actions nouvelles** émises au pair d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Ces actions seront souscrites selon la parité de (07) actions nouvelles pour (02) actions anciennes et doivent être libérer intégralement à la souscription

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er Janvier 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide l'application des termes de l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social.

Cette augmentation du capital sera réalisée dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année 2022. L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au Conseil d'Administration représenté par son Président le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de (10.005.003DT) dix millions cinq mille et trois dinars ; il est divisé en 10.005.003 actions nominatives de valeur nominale de un (1) dinar chacune totalement souscrites et libérée en numéraires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

2022 - AS - 0459

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT PERFORMANCE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGREMENT DU CMF N°96-2021 DU 22 DECEMBRE 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « **FCP GAT PERFORMANCE** » aura lieu le **29 avril 2022**.

FCP GAT PERFORMANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

DENOMINATION	: FCP GAT PERFORMANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application - Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10 000 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 96-2021 du 22 décembre 2021
Date de constitution	: 6 avril 2022
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: GAT Investissement & Attijari Bank
Gestionnaire	: GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
Dépositaire	: Attijari Bank - 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Distributeur	: GAT Investissement, 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est exonéré de toute commission. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative minorée d'une commission de rachat (droit de sortie) de :

- 5% si le rachat des parts intervient dans un délai inférieur à une année à compter de la date de souscription ;
- 4% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre une et deux années à compter de la date de souscription ;

- 3% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre deux et trois années à compter de la date de souscription ;
- 2% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre trois et quatre années à compter de la date de souscription ;
- 1% si le rachat des parts intervient dans un délai compris entre quatre et cinq années à compter de la date de souscription ;
- 0% si le rachat des parts intervient dans un délai au-delà de cinq années de la date de souscription.

Les porteurs de parts sont exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectué avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'informations sur FCP GAT PERFORMANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise à 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT VIE CROISSANCE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGREMENT DU CMF N°94-2021 DU 22 DECEMBRE 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « **FCP GAT VIE CROISSANCE** » aura lieu le **29 avril 2022**.

FCP GAT VIE CROISSANCE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

DENOMINATION	: FCP GAT VIE CROISSANCE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, support au contrat d'assurance vie en unités de compte GAT VIE multisupports
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application - Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 100 000 parts de 1 dinar chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 94-2021 du 22 décembre 2021
Date de constitution	: 6 avril 2022
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: GAT Investissement, Attijari Bank & GAT Vie
Gestionnaire	: GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
Dépositaire	: Attijari Bank - 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Distributeur	: GAT Investissement, 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font par GAT VIE exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP GAT VIE CROISSANCE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition de GAT VIE, Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise à 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP GAT VIE MODERE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
AGREMENT DU CMF N°95-2021 DU 22 DECEMBRE 2021

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de « **FCP GAT VIE MODERE** » aura lieu **le 29 avril 2022**.

FCP GAT VIE MODERE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

DENOMINATION	: FCP GAT VIE MODERE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, support au contrat d'assurance vie en unités de compte GAT VIE multisupports
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application - Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Adresse	: 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 100 000 parts de 1 dinar chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 95-2021 du 22 décembre 2021
Date de constitution	: 6 avril 2022
Durée de vie	: 99 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: GAT Investissement, Attijari Bank & GAT Vie
Gestionnaire	: GAT Investissement 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
Dépositaire	: Attijari Bank - 24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Distributeur	: GAT Investissement, 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat sont exonérés de toute commission. Les souscriptions et les rachats se font par GAT VIE exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative quotidienne connue.

Pour plus d'informations sur FCP GAT VIE MODERE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition de GAT VIE, Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation, sans frais, auprès de la société GAT Investissement, sise à 92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



Société Anonyme au capital de 23 000 000 dinars divisé en 2 300 000 actions de valeur nominale de 10 dinars.

Siège social : Immeuble Vie III, ZAC KHEIREDDINE, LAC III, TUNIS.

Identifiant unique : 1317726X

Tél : 36 410 510

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit

**Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« ADVANS 2022-2 »
De 10 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **15/02/2022** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts obligataires sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, pour un montant global de 100 millions de dinars au cours des exercices 2022 et 2023, et a donné, tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **16/02/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « ADVANS 2022 » sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant ne dépassant pas 50 millions de dinars selon les conditions suivantes:

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET
Catégorie A	5 ans	9,7%
Catégorie B	7 ans	9,9%

Il a également autorisé la direction générale à effectuer toutes les modifications nécessaires dans les conditions et les modalités de l'emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne en fonction des conditions du marché si cela s'avère nécessaire.

Usant à son tour de ces pouvoirs, la Direction Générale de la société a décidé l'émission d'un emprunt obligataire « ADVANS 2022-1 » de **10 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	9,7%	Remboursement constant du principal à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	9,9%	Remboursement constant du principal à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est de **10 millions de dinars** divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2022-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **28/04/2022** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **28/04/2022**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **28/04/2022**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « ADVANS 2022-2 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **28/04/2022**.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,7% l'an ;
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 9,9% l'an.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9,9%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2027** pour la catégorie A et le **28/04/2029** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/04/2023**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2023** pour la catégorie A et le **28/04/2025** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,7 %** l'an pour la catégorie A et de **9,9%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- ***Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt :***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations du présent emprunt sont émises selon deux catégories :

- **Catégorie A** : pour une durée de **5 ans** ;
- **Catégorie B** : pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2022-2 » est comme suit:

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ ***Duration de l'emprunt*** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6689** années pour la catégorie A et **4,1149** années pour la catégorie B.

- ***Mode de placement*** : Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- ***Cessibilité des obligations*** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- ***Garantie*** : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ***Domiciliation de l'emprunt*** : La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.
- ***Fiscalité des titres*** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ***Tribunaux compétents en cas de litige*** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.
- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire*** : La souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où les emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
 - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur.

L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,447	212,476
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,873	145,896
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,284	121,302
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,006	131,027
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,695	126,712
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,812	126,833
7 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	119,831	121,752	121,769
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,115	49,120
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,439	35,444
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,608	120,627
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,765	18,768
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,402	131,411
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,628	127,646
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,387	12,389
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,196	179,224
17 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,265	12,266
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,085	102,102
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,178	104,195
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,598	14,600
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,988	2,001
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,707	66,715
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,887	137,874
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,761	104,721
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,171	113,188
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,368	140,393
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	537,683	537,811
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	137,416	137,122
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	179,162	179,771
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,631	98,621
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,826	132,922
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	161,655	161,806
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,676	143,383
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,599	22,574
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	94,823	95,058
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2274,001	2275,272
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,141	134,603
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	217,788	217,875
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,927	2,932
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,651	2,658
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,694	63,607
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,353	1,354
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,222	1,223
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,197	1,196
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,234	105,697
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1146,146	1148,768
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,732	12,815
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,396	10,391
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,308	12,417
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,548	87,630
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,254	1,256

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	111,127	111,141	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,984	102,995	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,751	109,767	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,927	106,943	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,448	109,467	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,736	111,753	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,266	108,282	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,184	105,199	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,650	103,651	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,961	108,977	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	111,182	111,201	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,387	107,400	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,584	106,595	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,347	102,362	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,409	106,424	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,881	105,897	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	108,091	108,103	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,523	106,539	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,699	104,713	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,130	109,142	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,594	104,605	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,509	111,523	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,480	108,497	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,997	111,014	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,283	114,026	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	63,040	62,793	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	99,456	99,408	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,222	18,225	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	280,364	280,539	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2226,889	2228,945	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,986	71,022	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,483	56,495	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,228	107,237	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,513	11,510	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,757	15,755	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,937	15,954	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,113	14,119	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,982	8,982	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,298	104,257	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,162	82,502	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	86,280	86,537	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,124	104,291	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	91,290	91,360	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,175	10,147	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,422	95,037	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	147,011	146,862	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,716	101,746	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,309	121,167	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,288	121,501	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,103	182,961	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,695	171,130	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,544	167,739	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,099	22,309	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	141,425	141,449	
107 FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,816	160,685	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5233,503	5209,522	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	91,416	92,147	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4595,025	4577,563	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,099	10,156	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,092	170,441	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11036,746	11018,487	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,287	123,434	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BTK LEASING

«Ex –AIL-»

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2022, la société BTK Leasing publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

1.Les résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 354 mDT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant le montant de la cession en principal du projet SOMIPEM à la suite du dégrèvement fiscal lié à l'investissement dans les zones de développement régional.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2021 comme suit (en dinars) :

Rubriques	Montant en TND
Résultat bénéficiaire de l'exercice 2021	3 306 239
Résultats reportés des exercices antérieurs	427 341
Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés	354 000
Sous total (1)	4 087 580
Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultats reportés) (2)	-204 379
Bénéfice disponible (3) = (1)+(2)	3 883 201
Dotations fonds sociaux (4)	-150 000
Réserve spéciale de réinvestissement (5)	-1 000 000
Bénéfice disponible (6) = (3)+(4)+(5)	2 733 201

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation des administrateurs nommés par les Conseils d'administration du 18 novembre 2021 et du 09 février 2022 comme suit :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK ;
- Mme Myriam ELLOUMI en remplacement de M Faouzi LABASSI ;
- M. Zied ELLOUMI en remplacement de M. Lotfi NABI ;
- M. Khalil LAJIMI en remplacement de M. Khaled ZOUARI ;
- Mme Sonia REKIK.
- M. Imed DEOUICHE

Et ce pour la période restante du mandat des administrateurs sortants qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Compte tenu de la démission de la STB de son poste d'administrateur, le nouveau Conseil d'Administration de la société est composé comme suit :

1. Mme Salma ELLOUMI REKIK ;
2. M. Mohamed Nouredine YAICHE ;
3. M. Khalil LAJIMI ;
4. Mme Myriam ELLOUMI ;
5. M. Imed DEROUCHE
6. Mme Sonia REKIK ;
7. M. Zied ELLOUMI ;
8. Mme Rim LAKHOUA ;
9. La BTK, représentée par Mme Samira BELKADHI

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2021 pour un montant total brut de 76 250 mille dinars et délègue au Conseil d'administration leur répartition.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat 2020

Rubriques en dinars	Notes	31-déc.	31-déc.
		2 021	2 020
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	62 590	30 949
Placements à court terme	6	20 500 000	8 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	193 510 092	174 516 153
a- Créances sur contrats mis en force		192 800 329	174 414 785
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		709 763	101 368
Placements à long terme	8	3 313 494	3 590 250
Valeurs immobilisées		1 226 680	1 622 004
a- Immobilisations incorporelles	9	779 346	1 151 879
b- Immobilisations corporelles	10	447 333	470 125
Autres actifs	11	2 684 943	4 495 324
a- Prêts au personnel		342 121	390 424
b- Dépôts et Cautionnements		-	1 105
c- Charges reportées		438 214	202 672
d- Autres		1 904 608	3 901 123
Total de l'actif		221 297 800	192 754 681
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	2 987 206	810 735
Emprunts et dettes rattachées	13	156 570 627	134 647 294
Dettes envers la clientèle	14	4 409 599	3 398 972
Fournisseurs et comptes rattachés	15	21 107 044	20 523 111
Autres passifs	16	2 635 606	2 488 971
a- Provisions pour passifs et charges		150 000	150 000
b- Autres		2 485 606	2 338 971
Total du passif		187 710 083	161 869 083
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		5 854 515	4 905 239
Résultats reportés		2 733 201	(1 058 516)
Résultat de l'exercice		-	2 038 875
Total des capitaux propres après affectation du résultat	17	33 587 716	30 885 598
Total passif et capitaux propres		221 297 800	192 754 681

3.L'état d'évolution des capitaux propres

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2020	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	515 035	(1 058 515)	2 038 875	30 885 598
Affectation approuvée par l'AGO du 15 mars 2021								
Réserve légale		49 018					(49 018)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(346 000)			346 000		-
Réintégration de la réserve spéciale constituée par l'AIL depuis l'année 2007				(300 000)		300 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			500 000				(500 000)	-
Dotation fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social					(104 120)			(104 120)
Résultat de la période close le 31 décembre 2020						1 339 857	(1 339 857)	-
Dividende						(500 000)		(500 000)
Résultat de l'exercice							3 306 239	3 306 239
Soldes au 31 décembre 2021	25 000 000	1 139 222	3 154 000	-	560 915	427 341	3 306 239	33 587 716
Affectation approuvée par l'AGO du 15 avril 2022								
Réserve légale		204 379					(204 379)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(354 000)			354 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			1 000 000				(1 000 000)	-
Dotation fonds social					150 000		(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social								-
Résultat de la période close le 31 décembre 2021						1 951 860	(1 951 860)	-
Soldes au 31 décembre 2021 après affectation	25 000 000	1 343 601	3 800 000	-	710 915	2 733 201	(0)	33 587 716

4. Liste des membres du Conseil d'administration

Nom	Qualité	Représenté par	Date expiration mandat	Principales activités professionnelles
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	- Président du Conseil BTK Leasing - PDG société Groupe ELLOUMI
Noureddine YAICHE	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2023	Président Comité d'Audit BTK Leasing
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2023	Président Comité des Risques
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	Corporate Affaires & business Développement Director auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2023	Hautes fonctions auprès de prestigieuses entreprises nationales et étrangères, consultant international.
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur dans la COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2023	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Rim LAKHOUA	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2023	Directeur en charge de Direction Participations et Filiales BTK et Administrateur dans les sociétés filiales de la BTK Bank : BTK Finance, Sté recouv. El Istifa, Sté Tunis Center, STPI, Sté

				STEG IS, Sté VERITAS, Sté Marina), PDG de de la société Univers Participations Sicaf filiale de la BTK Bank
BTK Bank	Administrateur	Samira BELKH ADI	Date AGO 2023	Représentée par Mme Samira BELKHADHI, Directeur du Département Transformation de la BTK Bank

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Avril 2022, la Société EURO-CYCLES publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- La liste des membres du Conseil d'administration.

1- Résolutions adoptées

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2021, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2021.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés au 31/12/2021 font apparaître respectivement un bénéfice net après impôt de 26 958 896 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 26 619 458 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et constatant qu'il n'y a pas des nouvelles opérations ou conventions intervenues courant l'exercice 2021 avec la société EURO CYCLES et la société TUNINDUSTRIE, en prend acte purement et simplement et l'approuve.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat Bénéficiaire de l'exercice 2021 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021	26.958.895.709 dinars
	20.558.472.698 dinars
+ Report à nouveau ex 2020	47 517 368.407 dinars
TOTAL (1)	47 517 368.407 dinars
- Dividendes à distribuer	14.879.700.000 dinars
Résultats reportés Après affectation	32.637.668.407 dinars
TOTAL (2)	0

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,670 Dinars par action à compter du Jeudi 21 Juillet 2022.

Le Montant de ces dividendes sera prélevé des résultats reportés arrêtés au 31/12/2019 et 31/12/2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitifs et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 8 750 DT (Huit mille Sept cent cinquante Dinars) brut soit 7 000 DT (Sept Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la rémunération annuelle fixe à titre de jetons de présence allouée au Président du Conseil d'administration conformément à la 2^{ème} résolution du PV du Conseil d'Administration tenu le 07 Janvier 2020 enregistré à la Recette des Finances KALAA KEBIRA le 22-01-2020 sous le N° 20700141 Quittance N° M004827, fixant la rémunération annuelle de 120 000 DT net de tous impôts (Cent Vingt Mille Dinars)

et précise la nature de jetons de présence conformément aux dispositions statutaires (article 24 tertio nouveau Rémunération du Président du Conseil).

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de Renouveler les Mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur HABIB ESSEYAH
- Monsieur MOHAMED REKIK
- La Société MG INVEST
- Monsieur MICHELE BERAUDO

Pour les exercices 2022-2023 et 2024 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulée.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de Renouveler le Mandat de Madame YOSRA CHELLY Expert-comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N°1469 et de la CIN N° 05542551 entant que Co-Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2022-2023 et 2024, de ce fait ce mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Mme YOSRA CHELLY Accepte séance tenante sa nomination entant que Co-commissaire aux comptes de la société EURO CYCLES S.A pour les exercices 2022-2023 et 2024, et déclare qu'elle n'est dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

2- II- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable.

<i>BILAN</i>			
<i>(Exprimé en Dinars)</i>		<i>Au 31 Décembre</i>	
	<i>Notes</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	88 683.473	86 104.250
<i>Moins Amortissements</i>		-78 885.206	-72 032.184
<i>Valeur Comptable Nette</i>		9 798.267	14 072.066
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	22 921 657.583	20 017 168.467
<i>Moins Amortissements</i>		-9 440 936.186	-8 209 087.742
<i>Valeur Comptable Nette</i>		13 480 721.397	11 808 080.725
<i>Immobilisations Financières</i>	3	171 450.000	151 300.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-
Total des actifs immobilisés		13 661 969.664	11 973 452.791
<i>Autres actifs non courants</i>		-	-
Total des actifs non courants		13 661 969.664	11 973 452.791
ACTIFS COURANTS	4		
<i>Stocks</i>	4.1	120 012 419.940	42 176 962.492
<i>Moins Provisions</i>		- 1 204 219.429	- 1 021 883.809
<i>Valeur Comptable Nette</i>		118 808 200.511	41 155 078.683
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	33 324 300.881	38 383 122.959
<i>Moins Provisions</i>		-104 866.004	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		33 219 434.877	38 278 256.955
<i>Autres actifs courants</i>	4.3	10 533 985.569	763 645.866
<i>Placements & autres actifs financiers</i>	4.4	3 113 200.000	77 400.000
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	4.5	22 585 391.407	18 361 353.592
Total des actifs courants		188 260 212.364	98 635 735.096
TOTAL DES ACTIFS		201 922 182.028	110 609 187.887

BILAN

(Exprimé en Dinars)**Au 31 Décembre**

	<i>Notes</i>	2021	2020
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>			
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
	5		
<i>Capital social</i>		8 910 000.000	8 910 000.000
<i>Réserves</i>		891 000.000	891 000.000
<i>Provisions pour risques</i>			
<i>Résultats reportés après affectation</i>		32 637 668.407	20 558 472.698
<i>Modifications comptables</i>			
<i>Total des capitaux propres</i>		42 438 668.407	30 359 472.698
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		42 438 668.407	30 359 472.698
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
<i>Emprunts</i>	6	46 851.421	398 682.267
<i>Autres passifs financiers</i>			
<i>Provisions pour Risques</i>		280 838.991	1 230 838.991
<i>Total des passifs non courants</i>		327 690.412	1 629 521.258
<i>Passifs courants</i>			
	7		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	7.1	66 350 875.167	23 955 796.608
<i>Autres passifs courants</i>	7.2	28 800 098.494	19 049 355.433
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	7.3	64 004 849.548	35 615 041.890
<i>Total des passifs courants</i>		159 155 823.209	78 620 193.931
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		159 483 513.621	80 249 715.189
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</i>		201 922 182.028	110 609 187.887

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignations	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
♣ Solde au 31 Décembre 2019	8 910 000	810 000	17 367 721	10 150 182	37 237 903
Affectation du résultat 2019			10 150 182	-10 150 182	0
Distribution des dividendes			-9 711 900		-9 711 900
Réserves légales		81 000	-81 000		0
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019				16 332 120	16 332 120
♣ Solde au 31 Décembre 2020	8 910 000	891 000	17 725 003	16 332 120	43 858 123
Affectation du résultat 2020			16 332 120	-16 332 120	0
Distribution des dividendes			-13 498 650		-13 498 650
Résultat au 31 Décembre 2021				26 958 896	26 958 896
♣ Solde au 31 Décembre 2021	8 910 000	891 000	20 558 473	26 958 896	57 318 369
Affectation du résultat 2021			26 958 896	-26 958 896	0
Distribution des dividendes			-14 879 700		-14 879 700
Augmentation de Capital	891 000		-891 000		0
♣ Solde au 30 Avril 2022	9 801 000	891 000	31 746 669	0	42 438 669

4- Liste des Membres du Conseil D'Administration

Liste des membres du Conseil d'Administration	Activités exercés	Mandat	Activités professionnels et Mandats dans d'autres Conseils
M. PATRICE GARANDEAU	Président du Conseil Sté EURO CYCLES S. A	2020-2022	Néant
M. HABIB ESSEYAH	Directeur Général Sté EURO CYCLES S. A	2022-2024	Néant
M. MOURAD GHAZI	Directeur Général Adjoint Sté EURO CYCLES S. A	2020-2022	Néant
M. MOHAMED REKIK	Administrateur	2022-2024	Directeur Général du Groupe Pates Warda Administrateur des sociétés suivantes : * Comptoir Multiservices Agricoles * Couscousserie du Sud * Sté Tunisienne de Production Alimentaire * Sté FLEXO PRINT
M. MICHELE BERAUDO	Administrateur	2022-2024	Néant
Sté MG INVEST	Administrateur	2022-2024	Néant
M. ABDELAZIZ BEN YOUSSEF	Administrateur Représentant les actionnaires Minoritaires	2020-2022	Administrateur des sociétés suivantes : * UADH * SOPAT
M. LOTFI CHARFEDDINE	Administrateur Indépendant	2020-2022	Président du Conseil UNIMED
M. RIDHA CHARFEDDINE	Administrateur Indépendant	2020-2022	Directeur Général Sté UNIMED

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

EURO-CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 Avril 2022, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous les résolutions adoptées :

1^{ère} résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration réuni le 10 Mars 2022, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital Social de la société pour le porter de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT par incorporation des réserves d'un montant de 891 000 DT à prélever sur les résultats reportés , et ce par l'émission de 891 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de (01) un dinar chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour effectuer les formalités pratiques et constater la réalisation définitive de l'augmentation du Capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Président du Conseil pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du Capital.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 06 des statuts comme suit :

« Le capital de la société est fixé à la somme de Neuf millions Huit cent un mille dinars (9 801 000 DT) divisé en 9 801 000 actions nominatives de (01) un dinar, numérotées de 01 à 9 801 000, chacune entièrement souscrite et intégralement libérée en numéraire.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 24 Nouveau 17^{ème} tirets des statuts :

« Il consent pour les emprunts dont la valeur en principal est inférieur ou égal à Cinquante Millions de Dinars ».

En conséquence, L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 26 (nouveau) point 2 paragraphe 2 deuxième et quatrième tirets comme suit :

- ✓ « L'emprunt important conclu au profit de la société dépassant cinquante Millions de Dinars ».
- ✓ « La garantie des dettes d'autrui, autres que celles des sociétés faisant partie du groupe ».

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 203 430 dinars, un actif net de 199 084 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 11 876 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 17 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

BILAN
Au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	201 922	173 804
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		171 355	163 481
b - Obligations et valeurs assimilées		30 567	10 323
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 496	3 910
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	3-2	1 496	3 910
AC 3 - Créances d'exploitation		12	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		203 430	177 714
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-3	255	189
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	4 091	3 995
TOTAL PASSIF		4 346	4 185
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	194 228	172 372
CP 2 - Sommes distribuables		4 857	1 158
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 855	1 158
ACTIF NET	3-6	199 084	173 530
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		203 430	177 714

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		9 998	5 536
a- Revenus des actions	4-1	9 331	4 987
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		667	549
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	85	36
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 083	5 572
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-1 867	-1 552
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 216	4 020
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-2 638	-2 723
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 579	1 296
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-723	-139
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		4 855	1 158
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		723	139
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-7 548	33 883
* +/- values réalisées sur cession des titres		-8 498	-36 476
* Frais de négociation de titres		-1 409	-698
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-11 876	-1 994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du</i> 01/01/2021 au 31/12/2021	<i>Période du</i> 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-11 876</u>	<u>-1 994</u>
a - Résultat d'exploitation	5 579	1 296
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-7 548	33 883
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-8 498	-36 476
d - Frais de négociation de titres	-1 409	-698
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>-1 580</u>	<u>-9 745</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>39 011</u>	<u>381</u>
a - Souscriptions	58 976	14 314
* Capital	63 351	15 825
* Régularisation des sommes non distrib.	-4 582	-1 390
* Régularisations des sommes distrib.	207	-120
b - Rachats	-19 965	-13 933
* Capital	-21 696	-15 825
* Régularisation des sommes non distrib.	2 236	1 209
* Régularisation des sommes distrib.	-506	683
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 554	-11 358
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	173 530	184 888
b - En fin de l'exercice	199 084	173 530
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 589	1 589
b - En fin de l'exercice	1 973	1 589
VALEUR LIQUIDATIVE	100,904	109,207
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-6,94%	-1,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2021
(En dinar Tunisien)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente

constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2021 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix

d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN

3-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2021 un montant net de 201 922 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	Intérêts courus/+ou-V potentielle
Actions		175 414	171 355	84,23%	-4 058
ATTIJARI BANK	300	9 120	9 124	4,49%	4
BNA	2 000	15 145	15 602	7,67%	457
BT	3 650	22 915	20 039	9,85%	-2 876
DELICE HOLDING	13	192	194	0,10%	3
EURO-CYCLES	350	7 547	11 222	5,52%	3 675
MONOPRIX	3 000	17 682	13 779	6,77%	-3 903
SAH	200	2 412	2 226	1,09%	-186
SFBT	1 100	19 020	20 030	9,85%	1 010
SOTIPAPIER	2 000	9 120	11 312	5,56%	2 192
SOTUVER	2 000	13 033	14 584	7,17%	1 551
STB	6 500	18 720	19 156	9,42%	436
TUNIS RE	2 000	18 251	14 004	6,88%	-4 247
UNIMED	2 730	22 257	20 085	9,87%	-2 173
Obligations et valeurs assimilées		30 306	30 567	15,03%	261
BTA09MAI2022 ETAT	10	10 060	10 415	5,12%	355
BTA 8% NOVEMBRE 2030 ETAT	22	20 246	20 151	9,91%	-95
TOTAL		205 720	201 922	99,26%	-3 798

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2020	170 217	357	3 230	173 804	
Acquisitions de l'exercice	247 257	164	0	247 421	
Obligations & Valeurs assimilés	20 246	164		20 411	
Actions	227 011			227 011	
Cession et remboursement de l'exercice	-211 755	0	0	-211 755	-8 498
Obligations & Valeurs assimilées	0			0	
Actions	-211 755			-211 755	-8 498
Variation des +/- values potentielles latentes	0	0	-7 549	-7 549	0
Actions			-7 383	-7 383	
Obligations & Valeurs assimilés			-166	-166	
Variation intérêts courus				0	
Solde au 31 décembre 2021	205 720	521	-4 319	201 922	-8 498

3-2 : Disponibilités

Au 31/12/2021, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 1 496 dinars contre 3 910 Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avoirs en Banque	-8 674	1 020
Sommes à l'encaissement	10 171	2 891
Total	1 496	3 910

3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 255 dinars contre 189 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	48	17
Commission dépositaire	207	172
Total	255	189

3-4 : Autres créiteurs divers

Au 31/12/2021, le solde de ce poste s'élève à 4 091 contre 3 995 dinars au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires de CAC à payer	3 976	3 897
Redevance CMF à payer	66	62
État retenue à la source	49	36
Total	4 091	3 995

3-5 : Capital

Au 31/12/2021, le capital a atteint un niveau de 194 228 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 12,68 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2021
Capital en début d'exercice	
Montant	172 372
Nombre de parts	1 589
Nombre de co-propriétaires	5
Souscriptions réalisées	
Montant	63 351
Nombre de titres émis	584
Nombre co-propriétaires entrants	4
Rachats effectués	
Montant	-21 696
Nombre de titres rachetés	-200
Nombre co-propriétaires sortants	-1
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) valeurs potentielles sur titres	-7 548
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-8 498
Frais de négociation de titres	-1 409
Régularisation des sommes non distribuables	-2 345
Capital en fin d'exercice	
Montant	194 228
Nombre de parts	1 973
Nombre de co-propriétaires	8

3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2021, à 199 084 dinars, contre 173 530 dinars à la fin de l'année 2020 soit une augmentation de 14,73%.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Capital	194 228	172 372
Sommes distribuables de l'exercice	4 855	1 158
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	0
Total	199 084	173 530

NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2021, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 9 998 dinars contre 5 536 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	9 331	4 987
Intérêts BTA	667	549
Total	9 998	5 536

4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 85 dinars contre 36 dinars au titre de l'exercice 2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts/ Compte de dépôt	85	36
Total	85	36

4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021 à 1 867 dinars contre 1 552 dinars au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	1 659	1 379
Rémunération du dépositaire	207	172
Total	1 867	1 552

4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2021, un montant de 2 638 dinars contre 2 723 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	207	172
Publicité & publications	421	548
Autres charges	9	2
Total	2 638	2 723

Note 5- Autres Informations

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	5,110	3,506	8,491	7,556	5,886
Charges de gestion des placements	0,946	0,977	-1,079	-1,119	-0,926
Revenus nets des placements	6,057	4,483	7,412	6,438	4,961
Autres charges	1,337	1,714	-1,571	-1,581	-1,551
Résultat d'exploitation(1)	7,394	6,197	5,842	4,857	3,409
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,367	-0,087	-0,150	-0,094	0,006
Sommes distribuables de l'exercice	7,027	6,110	5,691	4,763	3,416
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3,826	21,323	-11,089	-8,786	8,059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4,307	-22,955	0,060	23,521	0,272
Frais de négociation de titres	-0,714	-0,439	-0,015	-0,185	-0,021
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	-8,847	-2,071	-11,044	14,551	8,309
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-1,453	4,126	-5,202	19,408	11,719

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Résultat non distribuable de l'exercice	-8,847	-2,071	-11,044	14,551	8,309
Régularisation du résultat non distribuable	-1,189	-0,114	0,321	0,355	0,010
Sommes non distribuables de l'exercice	-10,036	-2,185	-10,722	14,906	8,320
Distribution de dividendes	0,728	5,692	4,764	3,415	3,584
Valeur liquidative	100,904	109,207	116,355	126,150	109,895
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	186 307	179 209	196 455	191 323	168 504
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,00%	-0,87%	0,87%	0,96%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	-1,42%	-1,52%	1,27%	1,36%	1,46%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	0,72%	4,72%	4,19%	3,21%

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 décembre 2021 (unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	76 352 312	46 102 944
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 885 489	3 682 379
b- Obligations et valeurs assimilées		71 466 823	42 420 565
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		25 826 266	34 891 790
a- Placements monétaires	3 - 2	21 980 205	11 251 168
b- Disponibilités	3 - 3	3 846 061	23 640 622
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	8 031	-
TOTAL ACTIF		102 186 609	80 994 734
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	206 885	158 662
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	42 840	43 742
TOTAL PASSIF		249 725	202 404
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	96 543 516	76 294 135
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		5 393 368	4 498 195
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 - 8	5 393 368	4 498 195
ACTIF NET		101 936 884	80 792 330
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		102 186 609	80 994 734

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021
(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	3 909 222	3 079 111
a- Dividendes		296 191	188 703
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 613 031	2 890 408
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	2 016 407	1 698 823
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 925 629	4 777 934
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	781 131	601 686
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 144 498	4 176 248
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	144 267	127 418
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 000 231	4 048 830
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		393 137	449 365
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		5 393 368	4 498 195
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-393 137	-449 365
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-19 075	-18 548
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		-16 719	45 423
Frais de négociation de titre		-3 420	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 961 017	4 075 705

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2021
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 961 017	4 075 705
a- Résultat d'exploitation	5 000 231	4 048 830
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(19 075)	(18 548)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	(16 719)	45 423
d- Frais de négociation des titres	(3 420)	
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	101 925 691	77 275 692
* Capital	87 756 900	69 939 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	10 704 417	4 172 522
* Régularisation des sommes capitalisables	3 464 374	3 163 670
b- Rachats	(85 742 154)	(66 167 514)
* Capital	(73 689 200)	(59 884 700)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(8 981 717)	(3 568 509)
* Régularisation des sommes capitalisables	(3 071 237)	(2 714 305)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 144 554	15 183 883
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	80 792 330	65 608 447
b- En fin de l'exercice	101 936 884	80 792 330
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	719 824	619 276
b- En fin de l'exercice	860 501	719 824
VALEUR LIQUIDATIVE	118,462	112,239
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	5,54%	5,94%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées		69 287 100	71 466 823	69,94%	70,11%	
Titres émis par le Trésor		33 806 000	34 608 806	33,87%	33,95%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	7 000	7 000 000	7 061 320	6,91%	6,93%	
EMP NAT 21 T2 CB	150 000	15 000 000	15 370 323	15,04%	15,08%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 354 893	10,13%	10,16%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	2 000	1 806 000	1 822 270	1,78%	1,79%	
Titres émis par des sociétés		35 481 100	36 858 017	36,07%	36,16%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	10 000	800 000	837 225	0,82%	0,82%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B 11.5	5 000	500 000	524 323	0,51%	0,51%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	99 800	100 909	0,10%	0,10%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	600 000	624 425	0,61%	0,61%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	15 000	1 500 000	1 597 394	1,56%	1,57%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	5 000	500 000	533 273	0,52%	0,52%	
AMEN BANK SUB 2021-1	25 000	2 500 000	2 620 394	2,56%	2,57%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	800 000	805 392	0,79%	0,79%	
ATB SUB 2017	10 000	800 000	842 402	0,82%	0,83%	
ATL 2018-1	10 000	400 000	412 225	0,40%	0,40%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 200 000	1 207 932	1,18%	1,18%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	900 000	911 999	0,89%	0,89%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	1 200 000	1 262 766	1,24%	1,24%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	400 000	414 960	0,41%	0,41%	BB-
BH 2009	5 000	115 000	115 013	0,11%	0,11%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	600 000	627 713	0,61%	0,62%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	200 000	209 238	0,20%	0,21%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	900 000	946 183	0,93%	0,93%	
BNA SUB 2017-1	10 000	600 000	621 843	0,61%	0,61%	
BNA SUB 2018-1	10 000	400 000	410 415	0,40%	0,40%	
BTE 2016	10 000	200 000	211 061	0,21%	0,21%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	600 000	651 498	0,64%	0,64%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	600 000	642 049	0,63%	0,63%	
CIL 2018/1	10 000	600 000	648 650	0,63%	0,64%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 050 000	1 056 524	1,03%	1,04%	BBB-
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	800 000	804 680	0,79%	0,79%	BB

Hannibal LEASE 2017-2	28 500	1 710 000	1 761 487	1,72%	1,73%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 200 000	1 273 775	1,25%	1,25%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	300 000	319 837	0,31%	0,31%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	2 400 000	2 427 322	2,38%	2,38%	BB-
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	400 000	418 400	0,41%	0,41%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	100 000	104 600	0,10%	0,10%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	266 300	275 085	0,27%	0,27%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 200 000	1 209 113	1,18%	1,19%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	900 000	905 554	0,89%	0,89%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	20 000	1 600 000	1 695 737	1,66%	1,66%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	5 000	500 000	531 342	0,52%	0,52%	
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	200 000	207 949	0,20%	0,20%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 200 000	1 242 671	1,22%	1,22%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	800 000	847 016	0,83%	0,83%	BBB+
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	200 000	210 194	0,21%	0,21%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	419 182	0,41%	0,41%	BBB
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	4 000	240 000	248 786	0,24%	0,24%	BBB
TL SUB 2018	20 000	1 200 000	1 281 751	1,25%	1,26%	BBB-
TLF SUB 2021	6 000	600 000	608 377	0,60%	0,60%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	200 000	211 678	0,21%	0,21%	
UIB 2011-1 CAT B	20 000	1 000 000	1 017 675	1,00%	1,00%	
Titres OPCVM		4 893 945	4 885 489	4,78%	4,79%	
SICAV-BH obligataire	46 910	4 893 945	4 885 489	4,78%	4,79%	
Total		74 181 045	76 352 312	74,72%	74,90%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	44 601 391	1 480 915	20 638	46 102 944	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	33 806 000			33 806 000	
Obligations émises par les sociétés	5 780 000			5 780 000	
Titres OPCVM	4 246 321			4 246 321	
* Cessions et remboursements de l'exercice					

Annuités et cessions des obligations des sociétés	-11 238 550			-11 238 550	
Cessions des Titres OPCVM	-3 014 117			-3 014 117	-16 719
* Variation des plus ou moins-values latentes			-19 075	-19 075	
* Variation des intérêts courus		688 789		688 789	
Soldes au 31 décembre 2021	74 181 045	2 169 704	1 563	76 352 312	-16 719

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **21 980 205** dinars au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% Actif	Émetteur
CD241221/030122DP(7,25%,10J)	2 995 176	2 999 035	2,93%	BH BANK
CD311221/100122DP(7,25%,10J)	1 996 784	1 997 106	1,95%	BH BANK
CD261221/050122DP(7,25%,10J)	3 993 569	3 997 427	3,91%	BH BANK
CD291221/080122DP(7,25%,10J)	4 991 961	4 994 372	4,89%	BH BANK
CD251221/040122DP(7,25%,10J)	3 993 569	3 998 071	3,91%	BH BANK
CD290721/250122UF(8,8%,180J)	966 284	995 505	0,97%	UNION DE FACTORING
CD060721/020122UF(8,8%,180J)	1 932 567	1 999 625	1,96%	UNION DE FACTORING
CD100721/060122UF(8,8%,180J)	966 284	999 064	0,98%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt	21 836 194	21 980 205	21,51%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 846 061** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	3 846 061	23 640 622
Total	3 846 061	23 640 622

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **8 031** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Agios Crédeurs à encaisser	8 031	-
Total	8 031	-

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **206 885** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	36 509	27 999
Rémunération du distributeur à payer	170 376	130 663
Total	206 885	158 662

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à **42 840** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Jetons de présence	15 000	15 026
Redevances CMF à payer	8 094	6 450
Honoraires CAC à payer	18 534	21 271
TCL à payer	1 212	995
Total	42 840	43 742

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	76 294 135
Nombre de titres	719 824
Nombre d'actionnaires	1 336
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	87 756 900
Nombre de titres émis	877 569
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(73 689 200)
Nombre de titres rachetés	(736 892)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(19 075)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(16 719)
Frais de négociation de titre	(3 420)
Résultat incorporé à la VL (*)	4 498 195
Régularisation du résultat incorporé à la VL	879 093
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(878 140)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	1 721 747

Capital au 31-12-2021	
Montant	96 543 516
Nombre de titres	860 501
Nombre d'actionnaires	1 492

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	4 048 830	449 365	879 093	5 377 288
Exercice 2021	5 000 231	-	393 137	5 393 368

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **3 909 222** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des BTA	785 485	-
Revenus des titres OPCVM	296 191	188 703
Revenus des obligations	2 827 546	2 890 408
TOTAL	3 909 222	3 079 111

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **2 016 407** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts des placements à termes	58 867	74 255
Intérêts des certificats de dépôts	1 915 505	1 250 994
Intérêts des Billets de trésoreries	42 035	373 574
Total	2 016 407	1 698 823

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **781 131** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	137 847	106 180
Rémunération du distributeur	643 284	495 506
Total	781 131	601 686

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **144 267** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Redevances CMF	91 898	70 787
Honoraires commissaires aux comptes	15 498	21 611
Autres charges AGO amortis	7 025	7 865
Jetons de présence	14 974	15 026
TCL	14 672	12 227
Contribution sociale de solidarité	200	200
Frais de conseil et d'assistance (*)	-	(300)
Autres charges	-	2
Total	144 267	127 418

(*) Il s'agit de l'apurement du solde du compte « Frais de conseil et d'assistance à payer » non servi

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1 Données par action :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	6,886	6,638	6,844	6,292	5,607
Charge de gestion des placements	0,908	0,836	0,900	0,951	0,917
<u>Revenu net de placements</u>	5,978	5,802	5,944	5,341	4,690
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,168	0,177	0,214	0,198	0,491
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	5,811	5,625	5,730	5,144	4,199
Régularisation du résultat d'exploitation	0,457	0,624	-0,072	-0,388	-0,171
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	6,268	6,249	5,658	4,756	4,028
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,022	-0,026	0,004	0,066	-0,020
+/- values réalisées sur cession des titres	-0,019	0,063	0,128	0,051	0,050
Frais de négociation de titre	-0,004	-	-	-	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-0,046	0,037	0,132	0,117	0,030
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	5,765	5,662	5,862	5,261	4,229
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	-0,046	0,037	0,132	0,117	0,030
Régularisation du résultat non capitalisable	0,001	0,009	0,013	-0,004	-0,004

<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	-0,044	0,046	0,145	0,113	0,026
Distribution de dividendes	-	-	4,756	4,028	3,934
Valeur liquidative	118,462	112,239	105,944	104,897	104,056

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Actif Net Moyen	91 901 210	70 813 265	65 204 568	64 882 074	61 714 297
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,91%	0,93%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,18%	0,20%	0,19%	0,50%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,44%	5,72%	5,44%	4,89%	4,25%

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 102 186 609**, un actif net de **D : 101 936 884** et un bénéfice de **D : 4 961 017** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous estimons utiles d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

1. Afin de se conformer aux dispositions de la note 2.1. (c), votre société a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/09/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au titre du 4^{ème} trimestre 2021, s'élèvent à 8 031 dinars.
2. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer a la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs

valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en Décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 10 020 dinars.

3. Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de l'exercice 19,46% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 15 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération, s'élève à 137 847 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2021, le montant de cette rémunération, s'élève à 643 284 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 14 974 dinars pour l'exercice 2021, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 15 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par Mme Sana JAMOSSI.

BILAN **au 31 Décembre 2021** **(unité : TND)**

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	8 825 736	5 046 844
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		556 556	534 100
b- Obligations et valeurs assimilées		8 269 180	4 512 744
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		9 639 443	3 932 064
a- Placements monétaires	3 - 2	9 235 832	3 007 241
b- Disponibilités		403 611	924 823
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	2 068	840
AC 4 - Autres Placements		-	3 110 687
TOTAL ACTIF		18 467 247	12 090 435
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 4	37 190	23 567
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 5	353 409	466 056
TOTAL PASSIF		390 599	489 623
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	17 180 303	10 963 822
CP- 2 Sommes capitalisables		896 345	636 990
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)	3 - 7	-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice		896 345	636 990
ACTIF NET		18 076 648	11 600 812
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 467 247	12 090 435

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
	Notes		
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	432 442	233 209
a- Dividendes		17 645	23 985
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		414 797	209 224
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	480 868	167 184
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		913 310	400 393
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	127 587	46 931
REVENU NET DES PLACEMENTS		785 723	353 462
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	136 312	23 279
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	55 240	24 683
RESULTAT D'EXPLOITATION		866 795	352 058
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		29 550	284 932
Sommes capitalisables de l'exercice		896 345	636 990
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(29 550)	(284 932)
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(2 310)	(14 106)
* +/- values réalisées sur cession des titres		7 239	2 097
* Frais de négociation des titres		(1 259)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		870 465	340 049

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>870 465</u>	<u>340 049</u>
a- Résultat d'exploitation	866 795	352 058
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(2 310)	(14 106)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	7 239	2 097
d- Frais de négociation des titres	(1 259)	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	23 096 733	9 156 656
* Capital	68 210 400	27 951 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(46 493 774)	(19 204 478)
* Régularisation des sommes capitalisables	1 380 107	409 934
b- Rachats	17 491 361	2 374 397
* Capital	51 385 900	7 185 800
* Régularisation des sommes non capitalisables	(34 999 511)	(4 936 405)
* Régularisation des sommes capitalisables	1 104 972	125 002
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 475 837	7 122 308
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	11 600 812	4 478 504
b- En fin de l'exercice	18 076 649	11 600 812
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	350 192	142 538
b- En fin de l'exercice	518 437	350 192
VALEUR LIQUIDATIVE	34,868	33,127
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,26%	5,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2021	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		7 984 623	8 269 180	44,78%	45,75%	
Titres émis par le Trésor :		3 000 000	3 063 438	16,59%	16,95%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	5 000	500 000	517 745	2,80%	2,86%	
EMP NAT 21 T2 CB	15 000	1 500 000	1 537 032	8,32%	8,50%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	10 000	1 000 000	1 008 661	5,46%	5,58%	
Titres émis par des sociétés :		4 984 623	5 205 742	28,19%	28,80%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	320 000	334 890	1,81%	1,85%	AA+
AMEN BANK SUB 2020-03	6 300	630 000	670 905	3,63%	3,71%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	99 820	101 261	0,55%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2021-1	4 000	400 000	419 263	2,27%	2,32%	
ATB SUB 2017	2 500	200 000	210 601	1,14%	1,17%	
ATL SUB 2017	3 000	180 000	182 400	0,99%	1,01%	BB

BH 2009	5 000	115 003	115 017	0,62%	0,64%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	60 000	62 771	0,34%	0,35%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	550	33 000	34 693	0,19%	0,19%	
BNA SUB 2017-1	1 000	60 000	62 184	0,34%	0,34%	
BNA SUB 2018-1 TV	16 670	666 800	684 124	3,70%	3,78%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	180 000	190 157	1,03%	1,05%	
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 253	0,22%	0,23%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	140 000	140 870	0,76%	0,78%	BBB-
HL 2017-3	3 000	240 000	254 755	1,38%	1,41%	BB
HL 2020-02	2 000	160 000	161 821	0,88%	0,90%	BB-
HL 2020-03	3 000	300 000	322 824	1,75%	1,79%	BB+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	320 000	339 147	1,84%	1,88%	
TL 2017-1	3 000	180 000	186 401	1,01%	1,03%	BBB+
TLF SUB 2020	3 000	300 000	322 713	1,75%	1,79%	BB+
TLF SUB 2021	3 000	300 000	304 188	1,65%	1,68%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	60 000	63 504	0,34%	0,35%	
Titres OPCVM :		554 764	556 556	3,01%	3,08%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	3 412	554 764	556 556	3,01%	3,08%	
Total Général		8 539 387	8 825 736	47,79%	48,82%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2020	4 910 671	132 071	4 102	5 046 844	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat	3 000 000			3 000 000	
Obligations émises par les sociétés	1 700 200			1 700 200	
Titres OPCVM	417 631			417 631	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations	-1 096 250			-1 096 250	
Cession des Titres OPCVM	-392 865			-392 865	7 239
* Variation des plus ou moins valeurs latentes					
Titres OPCVM			-2 310	-2 310	
* Variation des intérêts courus					
		152 486		152 486	
Soldes au 31 décembre 2021	8 539 387	284 557	1 792	8 825 736	7 239

3.2. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **9 235 832** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2021	% Actif	Emetteur
CD301221/090122LAOUINA(7,25%,10J)	499 196	499 357	2,70%	BH BANK
CD231221/020122MEDENINE (7,25%,283J)	499 196	499 920	2,71%	BH BANK
CD171221/160422BLE(8,5%,120J)	488 979	490 357	2,66%	BH BANK
CD171221/160422BHL(8,5%,120J)	977 958	980 712	5,31%	BH LEASING
Certificat de dépôt	2 465 329	2 470 346	13,38%	
CT010221/010222CUN(7,15%,365J)	100 000	105 234	0,57%	BH BANK
CT030221/030222ENNASR(7,15%,365j)	140 000	147 284	0,80%	BH BANK
CT040221/040222ENNASR(7,15%,365J)	400 000	420 749	2,28%	BH BANK
CT120221/110222MEGRINE(7,15%,364J)	74 000	77 746	0,42%	BH BANK
CT040321/040322ENNASR(7,23%,365j)	39 000	40 873	0,22%	BH BANK
CT150321/150322LAOUINA+(7,23%,365J)	150 000	156 941	0,85%	BH BANK
CT290321/290322MEDNINE(7,23%,365J)	119 000	124 242	0,67%	BH BANK
CT310321/010422MEDENINE(7,23%,366J)	55 000	57 406	0,31%	BH BANK
CT060421/050422CHARGUIA(7,23%,364J)	386 000	402 515	2,18%	BH BANK
CT140421/140422CUN(7,23%,366J)	200 000	208 304	1,13%	BH BANK
CT150421/150422SFAX LAFRANE(7,23%,365J)	39 000	40 613	0,22%	BH BANK
CT200421/200422ENNASR(7,23%,365J)	50 000	52 028	0,28%	BH BANK
CT260421/260422CUN(7,23%,365J)	183 000	190 250	1,03%	BH BANK
CT260421/260422ENNASR(7,23%,365J)	632 000	657 038	3,56%	BH BANK
CT040521/040522CUN(7,25%,365J)	20 000	20 769	0,11%	BH BANK
CT050521/050522ENNASR(7,25%,365J)	80 000	83 064	0,45%	BH BANK
CT050521/050522LAOUINA(7,25%,365J)	137 000	142 247	0,77%	BH BANK
CT070521/060522LAOUINA(7,25%,364J)	400 000	415 191	2,25%	BH BANK
CT110521/110522CHARGUIA(7,25%,365J)	272 000	282 157	1,53%	BH BANK
CT190521/190522LAOUINA(7,25%,365J)	400 000	414 428	2,24%	BH BANK
CT280521/300522CUN(7,25%,367J)	55 000	56 905	0,31%	BH BANK
CT310521/310522LAOUINA(7,25%,365J)	116 000	119 963	0,65%	BH BANK
CT070621/070622MEDENINE(7,25%,365J)	58 000	59 917	0,32%	BH BANK
CT270821/26082022LAOUINA(7,29%,364J)	150 000	153 044	0,83%	BH BANK
CT091121/09112022ENNASR(7,24%,365J)	36 000	36 303	0,20%	BH BANK
CT101121/101122MEGRINE(7,24%,365J)	99 000	99 817	0,54%	BH BANK
CT111121/111122ENNASR(7,24%,365J)	150 000	151 214	0,82%	BH BANK
CT121021/12102022LAOUINA(7,25%,365J)	62 000	62 798	0,34%	BH BANK
CT121121/111122ENNASR(7,24%,364J)	105 000	105 833	0,57%	BH BANK
CT131021/13102022ENNASR(7,25%,365J)	50 000	50 636	0,27%	BH BANK
CT131221/13122022LAOUINA(7,25%,365J)	300 000	300 906	1,63%	BH BANK
CT151021/17102022ENNASR(7,25%,367J)	60 000	60 744	0,33%	BH BANK
CT161121/151122CHARGUIA(7,24%,364J)	32 000	32 234	0,17%	BH BANK
CT191121/181122CUN(7,24%,364J)	18 000	18 123	0,10%	BH BANK
CT191121/181122SIDIDAOUED(7,24%,364J)	44 000	44 300	0,24%	BH BANK

CT211021/211022ENNASR 1(7,25%,365J)	340 000	343 890	1,86%	BH BANK
CT221021/20102022SIDIDAOUED(7,25%,353J)	120 000	121 354	0,66%	BH BANK
CT231121/23112022LAOUINA(7,24%,365J)	210 000	211 300	1,14%	BH BANK
CT301121/29112022ENNASR(7,24%,364J)	300 000	301 523	1,63%	BH BANK
CT031221/02122022CUN(7,25%,61J)	200 000	200 922	1,09%	BH BANK
CT011221/01122022CUN(7,25%,365J)	30 000	30 148	0,16%	BH BANK
CT011121/011122SFAX LAFRANE(7,24%,365J)	139 000	140 343	0,76%	BH BANK
CT121121/111122CUN(7,24%,364J)	24 000	24 190	0,13%	BH BANK
Compte à Terme	6 574 000	6 765 486	36,64%	
Total	9 039 329	9 235 832	50,01%	

3.3. Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **2 068** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	548	548
Agios Créditeurs à encaisser	1 520	292
Total	2 068	840

3.4. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **37 190** dinars au 31-12-2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	24 793	13 130
Rémunération du distributeur à payer	4 959	4 175
Rémunération du dépositaire à payer	7 438	6 262
Total	37 190	23 567

3.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à **353 409** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Solde des souscriptions/Rachats	102 050	215 708
Jetons de présence	11 250	5 664
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 647	1 033
Etat retenues à la source	17	26
Honoraires CAC à payer	12 499	13 812

Rémunération du Directeur Général	167	176
TCL à payer	1 000	140
Autres créditeurs	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	-	4 718
Total	353 409	466 056

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2020 encaissés le 15/12/2020 et dont la période de souscription a été clôturée le 29/01/2021.

3.6. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2021 au 31-12-2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020	
Montant	10 963 822
Nombre de titres	350 192
Nombre d'actionnaires	196
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	68 210 400
Nombre de titres émis	682 104
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(51 385 900)
Nombre de titres rachetés	(513 859)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 310)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	7 239
Frais de négociation de titre	(1 259)
Résultat incorporé à la VL (*)	636 990
Régularisation du résultat incorporé à la VL	306 033
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	(303 665)
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	(11 251 047)
Capital au 31-12-2021	
Montant	17 180 303
Nombre de titres	518 437
Nombre d'actionnaires	255

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2021

3.7. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2021 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	352 058	284 932	306 033	943 023
Exercice 2021	866 795	-	29 550	896 345

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2021 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **432 442** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes	17 645	23 985
Revenus des obligations & valeurs assimilées	414 797	209 224
Total	432 442	233 209

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **480 868** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	5 017	1 505
Revenus de certificats de dépôt (Echus)	221 153	112 486
Revenus de certificats de dépôt (Report)	(1 505)	-
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	191 486	2 993
Intérêts sur comptes à terme (Echus)	59 936	47 695
Intérêts sur comptes à terme (Report)	(2 993)	-
Intérêts sur Dépôts à vue (Echus) (*)	6 254	2 505
Intérêts sur Dépôts à vue (Potentiel)	1 520	-
Total	480 868	167 184

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **127 587** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire (a)	85 058	30 691
Rémunération du dépositaire (b)	25 517	9 744
Rémunération du distributeur (c)	17 012	6 496
Total	127 587	46 931

- (a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- (b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.
- (c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

4.4. Note sur les autres produits :

Les autres produits totalisent au 31 Décembre 2021 la somme de **136 312** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de Bons caisse (Potentiel)	-	23 279
Revenus de bons de caisses (Report)	(23 279)	-
Revenus de bons de caisses (Echus)	159 591	-
Total	136 312	23 279

4.5. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à **55 240** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	17 012	6 496
Honoraires commissaires aux comptes	11 001	9 882
Jetons de présence	16 836	4 809
Rémunération du Directeur Général (*)	1 990	2 118
TCL	8 189	1 058
Contribution sociale de solidarité	12	200
Autres charges	200	120
Total	55 240	24 683

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	1,762	1,143	1,772	1,521	1,336
Charge de gestion des placements	0,246	0,134	0,214	0,145	0,116
<u>Revenu net de placements</u>	1,516	1,009	1,558	1,375	1,22
Autres produits	0,263	0,066	-	-	-
Autres charges	0,107	0,070	0,151	0,108	0,183
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	1,672	1,005	1,407	1,267	1,037
Régularisation du résultat d'exploitation	0,057	0,814	-0,020	0,001	0,249
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	1,729	1,819	1,386	1,268	1,286
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,004	-0,040	1,452	0,255	0,139
+/- values réalisées sur cession des titres	0,014	0,006	-1,576	-0,063	-0,149
Frais de négociation de titre	-0,002	-	-0,021	-0,013	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,007	-0,034	-0,145	0,178	-0,010
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	1,679	0,971	1,262	1,445	1,027
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,007	-0,034	-0,145	0,178	-0,010
Régularisation du résultat non capitalisable	0,005	-0,077	-	0,001	-0,012
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,012	-0,112	-0,145	0,179	-0,022
Distribution de dividendes	-	-	-	1,286	0,585
Valeur liquidative	34,868	33,127	31,420	30,179	30,018

5.2. Ratios pertinents :

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Actif Net Moyen	16 736 587	6 528 450	4 630 862	4 362 236	4 302 177
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,76%	0,72%	0,66%	0,48%	0,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,38%	0,46%	0,35%	0,61%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,18%	5,39%	4,32%	4,17%	3,45%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV « BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 18 467 247**, un actif net de **D : 18 076 648** et un bénéfice de **D : 870 465** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Afin de se conformer aux dispositions de la note 2.1. (c), votre société a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/11/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au titre du 4ème trimestre 2021, s'élèvent à 1 520 dinars.

Par ailleurs, le 4ème trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 3ème trimestre 2021 pour un montant de 3 605 dinars.

- 2- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 47,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,20% du total des actifs ont dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- 3- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de la période 38,82% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place

d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH CAPITALISATION, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 85 058 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 17 012 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2021, s'élève à 25 517 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 1 990 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2021 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 a fixé le montant brut des jetons de présence à 1 500 Dinars net par administrateur. La

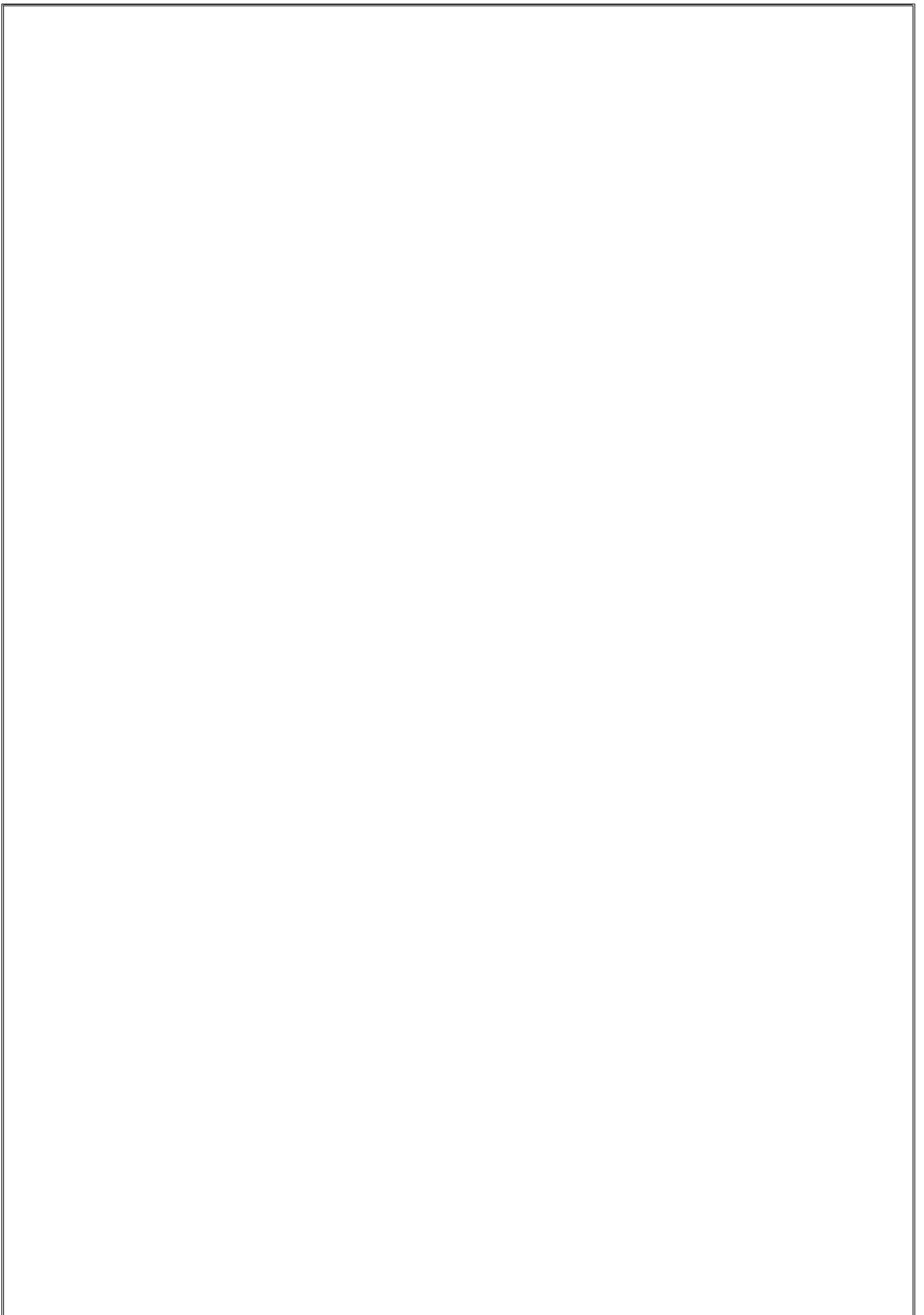
charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 16 836 Dinars.

Tunis, le 04 Mars 2022

Le commissaire aux comptes

ProAudit

Mme Sana JAMOSSI



Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2021

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	65 083 869	64 118 045
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 061 151	5 305 212
b - Obligations et Valeurs assimilées		60 022 718	58 812 833
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	36 930 470	42 548 197
a - Placements monétaires		13 191 927	9 978 782
b - Disponibilités		23 738 543	32 569 415
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	86	100 085
TOTAL ACTIF		102 014 425	106 766 327
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	147 297	153 627
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	441 168	440 022
TOTAL PASSIF		588 465	593 649
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	96 359 478	100 625 450
CP 2 - Sommes distribuables		5 066 482	5 547 228
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		839	623
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 065 643	5 546 605
ACTIF NET		101 425 960	106 172 678
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		102 014 425	106 766 327

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 562 967	3 886 364
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		3 562 967	3 886 364
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 731 809	1 825 174
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 294 776	5 711 538
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	607 228	471 976
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 687 548	5 239 562
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	168 598	155 636
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 518 950	5 083 926
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-453 307	462 679
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 065 643	5 546 605
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		453 308	-462 679
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-269 796	148 987
* +/- values réalisées sur cession des titres		276 653	13 974
* Frais de négociation des titres		-1 259	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 524 549	5 246 887

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 518 950	5 083 926
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-269 795	148 987
c - +/- values réalisées sur cession de titres	276 653	13 974
d - Frais de négociation de titres	-1 259	0
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	5 544 804	4 909 363
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	72 333 453	94 399 253
* Capital	69 715 500	91 050 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-814 469	-1 111 599
* Régularisation des sommes distrib.	3 432 422	4 460 752
b - Rachats	77 059 916	71 730 502
* Capital	74 032 600	68 806 600
* Régularisation des sommes non distrib.	-859 998	-833 853
* Régularisation des sommes distrib.	3 887 314	3 757 755
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 746 718	23 006 275
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	106 172 678	83 166 403
b - En fin de l'exercice	101 425 960	106 172 678
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 017 866	795 431
b - En fin de l'exercice	974 695	1 017 866
VALEUR LIQUIDATIVE	104,059	104,309
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	4,98%	5,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Arrêtés au 31 Décembre 2021
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV BH OBLIGATAIRE :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **65 083 869** Dinars, contre un solde de **64 118 045** Dinars au 31/12/2020. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2021	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<u>Titres de l'Etat</u>		13 200 000,000	13 536 267,913	13,27%	13,35%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	7 000	700 000,000	706 062,981	0,69%	0,70%	-
EMP NAT T2 2021 CB	105 000	10 500 000,000	10 759 226,302	10,55%	10,61%	-
EMP NAT T1 2021 CB	20 000	2 000 000,000	2 070 978,630	2,03%	2,04%	-
<u>Obligations de sociétés</u>		45 093 476,550	46 486 450,241	45,57%	45,83%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	5 000	400 000,000	418 612,602	0,41%	0,41%	AA+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	399 440,000	403 882,728	0,40%	0,40%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	299 458,846	303 782,642	0,30%	0,30%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	99 355,186	100 796,452	0,10%	0,10%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 066 297,143	1 086 633,395	1,07%	1,07%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	933 205,000	950 999,221	0,93%	0,94%	-
AMEN BANK SUB 2020-03	20 000	2 000 000,000	2 129 858,630	2,09%	2,10%	-
AMEN BANK SUB 2021-1	31 000	3 100 000,000	3 249 289,083	3,19%	3,20%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	1 200 000,000	1 208 087,671	1,18%	1,19%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 000 000,000	3 159 008,640	3,10%	3,11%	-
ATL 2015-1	20 000	400 000,000	411 837,369	0,40%	0,41%	BBB
ATL 2016-1	30 000	1 200 000,000	1 238 321,096	1,21%	1,22%	BBB
ATL 2017-1	50 000	3 000 000,000	3 149 760,000	3,09%	3,11%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	400 000,000	412 418,854	0,40%	0,41%	BB
ATL 2021-1	10 000	1 000 000,000	1 002 104,110	0,98%	0,99%	BBB+

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2021	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATL SUB 2017	5 000	300 000,000	303 999,781	0,30%	0,30%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	800 000,000	821 878,356	0,81%	0,81%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	100 000,000	105 097,206	0,10%	0,10%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	300 000,000	315 691,398	0,31%	0,31%	BB+
BH 2009	75 000	1 725 050,000	1 725 250,384	1,69%	1,70%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	2 000 000,000	2 092 375,461	2,05%	2,06%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	28 000,000	29 293,257	0,03%	0,03%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	360 000,000	378 473,091	0,37%	0,37%	-
BNA SUB 2009	25 000	499 300,000	515 187,066	0,51%	0,51%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	2 400 000,000	2 487 373,150	2,44%	2,45%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	1 440 000,000	1 492 423,890	1,46%	1,47%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	400 000,000	410 392,239	0,40%	0,40%	-
BNA SUB 2018-1 TV	33 330	1 333 200,000	1 367 837,334	1,34%	1,35%	-
BTK 2009 (C)	15 000	399 450,000	418 472,972	0,41%	0,41%	-
CIL-2016-2	5 000	100 000,000	105 260,274	0,10%	0,10%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	60 000,000	61 878,969	0,06%	0,06%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	5 000	350 000,000	352 174,794	0,35%	0,35%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	262 500,000	271 367,466	0,27%	0,27%	-
HL 2016-2	20 000	800 000,000	804 679,890	0,79%	0,79%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	100 000,000	105 449,315	0,10%	0,10%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	300 000,000	316 775,342	0,31%	0,31%	BB
HL 2017-3	15 000	1 200 000,000	1 273 775,342	1,25%	1,26%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	300 000,000	311 942,864	0,31%	0,31%	B+
HL 2020-02	18 160	1 452 800,000	1 469 338,834	1,44%	1,45%	BB-
HL 2020-03	12 000	1 200 000,000	1 291 294,685	1,27%	1,27%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	400 000,000	415 923,819	0,41%	0,41%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	180 000,000	188 280,190	0,18%	0,19%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	800 000,000	836 800,845	0,82%	0,83%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	300 000,000	0,000	0,00%	0,00%	CCC+
STB 2008/1	5 000	93 750,375	97 190,891	0,10%	0,10%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	532 600,000	550 170,839	0,54%	0,54%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	300 000,000	301 851,262	0,30%	0,30%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	6 000	480 000,000	508 721,096	0,50%	0,50%	-
TL 2017-1	10 000	600 000,000	621 335,671	0,61%	0,61%	BBB+
TL 2017-2	10 000	800 000,000	847 016,329	0,83%	0,84%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	200 000,000	210 194,411	0,21%	0,21%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	785 965,479	0,77%	0,77%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF	4 000	400 000,000	419 181,589	0,41%	0,41%	BBB
TLF SUB 2020	7 000	700 000,000	752 996,712	0,74%	0,74%	BB+
TLF SUB 2021	6 000	600 000,000	608 376,986	0,60%	0,60%	BB+
TLF2019-1 (A) TV	7 500	450 000,000	466 473,481	0,46%	0,46%	BBB

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2021	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	599 070,000	611 216,980	0,60%	0,60%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	200 000,000	211 677,808	0,21%	0,21%	-
Titres des OPCVM		4 528 160,245	5 061 151,319	4,96%	4,99%	
SICAV BHC	41 935	1 436 490,469	1 462 063,775	1,43%	1,44%	-
TUNISIE SICAV	17 238	3 091 669,776	3 599 087,544	3,53%	3,55%	-
Total Général		62 821 636,795	65 083 869,473	63,80%	64,17%	

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septième et huitième échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste Portefeuille Titres sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées	+/- Values Potentielles sur créance d'exploitation
Solde au 31/12/2020	61 852 947	1 862 312	402 786	64 118 045		
Acquisitions de l'exercice						
Obligations des sociétés	4 700 000	-	-	4 700 000	-	
Titres d'Etat	13 200 000	-	-	13 200 000	-	
Titres OPCVM	10 140 201	-	-	10 140 201	-	
Remboursement et cessions de l'exercice						
Annuités et cession des obligations des sociétés	-16 597 225	-	-	-16 597 225	-	
Cession de titres des OPCVM	-10 474 285	-	-	-10 474 285	276 653	
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	-169 796	-169 796	-	-100 000
Variation des intérêts courus	-	166 931	-	166 931	-	-
Solde au 31/12/2021	62 821 638	2 029 243	232 990	65 083 871	276 653	-100 000

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2021 à **3 562 967** Dinars contre **3 886 364** Dinars au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des obligations	3 244 968	3 886 364
Revenus des titres de l'Etat	317 999	
Total	3 562 967	3 886 364

3-3 Note sur les placements monétaires

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à **36 930 470** Dinars et se détaillent comme suit :

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **13 191 927** Dinars, et se détaille ainsi :

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Emetteur	Note
Certificats de Dépôt				10 291 949,037	10 370 358,092	10,17%		
CD201221/1901202 2CARNOY	1	30	7,25	497 597,846	498 558,708	0,49%	BH Bank	
CD211221/2001202 2LAQUINA	2	30	7,25	995 195,693	996 957,272	0,98%	BH Bank	
CD281221/070122C HARGUIA	1	10	7,25	499 196,063	499 517,637	0,49%	BH Bank	
CD100721/060122U F	2	180	8,80	966 283,525	999 063,431	0,98%	UF	B
CD171221/160422B H LEAS	4	120	8,50	1 955 915,721	1 961 426,256	1,92%	BH LEASING	F3
CD171221/160422B H LEASING	7	120	8,50	3 422 852,512	3 432 495,948	3,36%	BH LEASING	F3
CD201021/1702202 2UNION FACT	4	120	8,70	1 954 907,677	1 982 338,840	1,94%	UF	B
Billets de trésorerie				780 188,425	797 820,727	0,78%		
BDT041021/120120 22GRINPARAPHA*	16	100	11,50	780 188,425	797 820,727	0,78%	GRINPARAPHA	
Créances sur opérations de pensions livrées				2 000 016,810	2 023 748,121	1,98%		
Prise en pension BTA 031121/01022022 AMEN BANK	2 134	90	7,24	2 000 016,810	2 023 748,121	1,98%	AMEN BANK	
Total				13 072 154,272	13 191 926,940	12,93%		

(*) Les billets de trésorerie émis par la Société GRINPARAPHA sont avalisés par la BH Bank.

b. Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à **23 738 543** Dinars contre **32 569 415** Dinars au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme (i)	22 364 640	16 446 805
Bons de caisse	0	5 808 698
Avoirs en banque	1 373 903	10 313 912
Total	23 738 543	32 569 415

(i) Les Comptes à Terme

Le solde de ce poste s'élève à **22 364 640** dinars au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CAT081121/08112022HAMMEMSOUSSE	365	7,24	44 000,000	44 377,035	0,04%	BH Bank
CAT081121/08112022KRAMKHEIREDD	365	7,24	40 000,000	40 342,759	0,04%	BH Bank
CD011121/01112022MANOUBA	365	7,24	92 000,000	92 890,540	0,09%	BH Bank
CT010221/010222HAMAM SOUSSE	365	7,15	11 000,000	11 575,761	0,01%	BH Bank
CT010221/010222HAMMAMET	365	7,15	60 000,000	63 140,515	0,06%	BH Bank
CT010321/010322AVENUE DE CARTH	365	7,23	14 000,000	14 678,867	0,01%	BH Bank
CT010321/010322LAOUINA	365	7,23	25 000,000	26 212,263	0,03%	BH Bank
CT010421/010422INTERNATIONALE	365	7,23	500 000,000	521 789,041	0,51%	BH Bank
CT010421/010422SAHLOUL	365	7,23	34 000,000	35 481,654	0,03%	BH Bank
CT010421/010422SFAX SIDI MANS	365	7,23	9 000,000	9 392,202	0,01%	BH Bank
CT010421/010422SFAX SIDI MANSO	365	7,23	3 000,000	3 130,734	0,00%	BH Bank
CT020221/020222BARDO	365	7,15	100 000,000	105 218,521	0,10%	BH Bank
CT020221/020222ENNASR	365	7,15	27 000,000	28 409,001	0,03%	BH Bank
CT020321/020322ENNASR	365	7,23	70 000,000	73 383,244	0,07%	BH Bank
CT020421/040422CHARGUIA	367	7,23	25 000,000	26 085,490	0,03%	BH Bank
CT020421/040422LAOUINA	367	7,23	183 000,000	190 945,790	0,19%	BH Bank
CT020421/040422SOUSSE RIADH	367	7,23	350 000,000	365 196,866	0,36%	BH Bank
CT020421/040422YASMINET	367	7,23	100 000,000	104 341,962	0,10%	BH Bank
CT020721/040722HAMMAMET	367	7,26	79 000,000	81 300,446	0,08%	BH Bank
CT021221/02122022SIDIMANSOUR	365	7,25	17 000,000	17 081,041	0,02%	BH Bank
CT021221/021222JARDINS DEL MEN	365	7,25	12 000,000	12 057,206	0,01%	BH Bank
CT030221/030222SFAX SIDI MANSO	365	7,15	20 000,000	21 040,570	0,02%	BH Bank
CT030521/030522CHARGUIA	365	7,25	16 000,000	16 617,819	0,02%	BH Bank
CT030521/030522RADES	365	7,25	8 000,000	8 308,910	0,01%	BH Bank
CT030521/030522SOUSSE HACHED	365	7,25	82 000,000	85 166,323	0,08%	BH Bank
CT031121/031122KALAA SGHIRA	365	7,24	229 000,000	231 143,992	0,23%	BH Bank
CT03121/02122022MGHIRA	364	7,25	20 000,000	20 092,164	0,02%	BH Bank
CT031221/02122022MANOUBA	364	7,25	10 000,000	10 046,082	0,01%	BH Bank
CT031221/051222KHEIREDDINE	367	7,25	45 000,000	45 207,370	0,04%	BH Bank
CT040121/040122SOUSSE HACHED	365	7,12	20 000,000	21 129,837	0,02%	BH Bank
CT040221/040222MANOUBA	365	7,15	20 000,000	21 037,436	0,02%	BH Bank
CT040321/040322SFAX BEJAOUI	365	7,23	368 000,000	385 669,566	0,38%	BH Bank
CT040821/040822SFAX BEJAOUI	365	7,29	150 000,000	153 595,069	0,15%	BH Bank
CT041021/04102022ENNASER	365	7,25	216 000,000	219 054,773	0,21%	BH Bank
CT041021/04102022KELIBIA	365	7,25	36 000,000	36 509,129	0,04%	BH Bank
CT041021/04102022KHZEMA	365	7,25	32 000,000	32 452,559	0,03%	BH Bank
CT041121/041122SOUSSE CORNICHE	365	7,24	121 000,000	122 113,651	0,12%	BH Bank
CT050121/050122SOUSSE CORNICHE	365	7,12	58 000,000	61 267,475	0,06%	BH Bank
CT050221/030222KELIBIA	363	7,15	51 000,000	53 637,469	0,05%	BH Bank
CT050321/040322HAMMAMET	364	7,23	50 000,000	52 392,833	0,05%	BH Bank
CT050321/070322LAOUINA	367	7,23	37 000,000	38 770,696	0,04%	BH Bank
CT050421/050422ENNASR	365	7,23	30 000,000	31 288,326	0,03%	BH Bank
CT050421/050422SOUKRA	365	7,23	399 000,000	416 134,743	0,41%	BH Bank
CT050521/050522SOUSSE HACHE	365	7,29	29 000,000	30 116,708	0,03%	BH Bank
CT050521/050522SOUSSE HACHED	365	7,25	10 000,000	10 382,959	0,01%	BH Bank
CT051021/05102022MANOUBA	365	7,25	50 000,000	50 699,178	0,05%	BH Bank
CT060421/060422LAOUINA	365	7,23	10 000,000	10 427,858	0,01%	BH Bank
CT060521/060522CHARGUIA	365	7,25	313 000,000	324 936,877	0,32%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT060521/060522SOUSSE HACHED	365	7,25	35 000,000	36 334,794	0,04%	BH Bank
CT060921/06092022BEJAOUI	365	7,26	50 000,000	50 930,871	0,05%	BH Bank
CT061021/06102022SOUSSEHACHED	365	7,25	24 000,000	24 331,792	0,02%	BH Bank
CT061221/06122022YASMINET	365	7,25	57 000,000	57 235,496	0,06%	BH Bank
CT070421/010422AVENUE DE CARTH	359	7,23	39 000,000	40 662,464	0,04%	BH Bank
CT070421/010422CHARGUIA	359	7,23	490 000,000	510 887,371	0,50%	BH Bank
CT070421/050422ENNASR	363	7,23	51 000,000	53 173,992	0,05%	BH Bank
CT070421/070422CARNOY	365	7,23	196 000,000	204 354,948	0,20%	BH Bank
CT070421/070422HAMMAMET	365	7,23	20 000,000	20 852,546	0,02%	BH Bank
CT070421/070422KALAA SGHIRA	365	7,23	599 000,000	624 533,746	0,61%	BH Bank
CT070421/070422SFAX BEJAOUI	365	7,23	306 000,000	319 043,950	0,31%	BH Bank
CT070521/090522LES JARDINS MEN	367	7,25	15 000,000	15 569,671	0,02%	BH Bank
CT071021/07102022CHARGUIA	365	7,25	20 000,000	20 273,315	0,02%	BH Bank
CT080421/080422ENNASR	365	7,23	119 000,000	124 053,790	0,12%	BH Bank
CT080621/080622BOUMHAL	365	7,25	10 000,000	10 328,931	0,01%	BH Bank
CT080621/080622CUN	365	7,25	20 000,000	20 657,863	0,02%	BH Bank
CT080621/080622SOUSSE HACHED	365	7,25	11 000,000	11 361,825	0,01%	BH Bank
CT081021/10102022CUN	367	7,25	99 000,000	100 337,178	0,10%	BH Bank
CT081021/10102022KELIBIA	367	7,25	130 000,000	131 755,890	0,13%	BH Bank
CT081021/10102022SIDIMANSOUR	367	7,25	7 000,000	7 094,548	0,01%	BH Bank
CT081121/08112022LAC2	365	7,24	300 000,000	302 570,696	0,30%	BH Bank
CT081221/08122022BEJAOUI	365	7,25	70 000,000	70 266,959	0,07%	BH Bank
CT090221/070222MEGRINE	363	7,15	50 000,000	52 554,411	0,05%	BH Bank
CT090321/090322EZZAHRA	365	7,23	25 000,000	26 180,570	0,03%	BH Bank
CT090321/090322LAOUINA	365	7,23	29 000,000	30 369,461	0,03%	BH Bank
CT091121/09112022CHARGUIA	365	7,24	20 000,000	20 168,206	0,02%	BH Bank
CT091221/09122022ALAINSAVARY	365	7,25	190 000,000	190 694,411	0,19%	BH Bank
CT091221/09122022CHARGUIA	365	7,25	35 000,000	35 127,918	0,03%	BH Bank
CT091221/09122022MGHIRA	365	7,25	50 000,000	50 182,740	0,05%	BH Bank
CT091221/09122022SOUSSEJAWHRA	365	7,25	38 000,000	38 138,882	0,04%	BH Bank
CT100221/100222HAMMAMET	365	7,15	456 000,000	479 224,767	0,47%	BH Bank
CT100221/100222MEGHIRA	365	7,15	20 000,000	21 018,630	0,02%	BH Bank
CT100321/100322SOUSSE HACHED	365	7,23	105 000,000	109 941,754	0,11%	BH Bank
CT100521/100522LAC2	365	7,25	400 000,000	415 000,548	0,41%	BH Bank
CT100521/100522SOUSSE RIADH	365	7,25	63 000,000	65 362,586	0,06%	BH Bank
CT101121/10112022ENNASER	365	7,24	20 000,000	20 165,032	0,02%	BH Bank
CT101121/101122LAC1	365	7,24	15 000,000	15 154,718	0,01%	BH Bank
CT101121/101122SOUSSE HACHED	365	7,24	96 000,000	96 792,155	0,09%	BH Bank
CT101221/12122022LAC1	367	7,25	31 000,000	31 108,373	0,03%	BH Bank
CT110221/110222AVENUE DE CARTH	365	7,15	11 000,000	11 558,522	0,01%	BH Bank
CT110221/110222BOUMHAL	365	7,15	3 000,000	3 152,324	0,00%	BH Bank
CT110221/110222MEGHIRA	365	7,15	28 000,000	29 421,694	0,03%	BH Bank
CT110221/110222SIDI DAOUED	365	7,15	169 000,000	177 580,940	0,17%	BH Bank
CT110321/110322HAMMAMET	365	7,23	70 000,000	73 283,410	0,07%	BH Bank
CT110321/110322LAC2	365	7,23	63 000,000	65 955,070	0,06%	BH Bank
CT111021/061022MENZAH 5	360	7,25	204 000,000	206 658,148	0,20%	BH Bank
CT111021/11102022MAHDIA	365	7,25	50 000,000	50 651,507	0,05%	BH Bank
CT120321/14032022LAOUINA	367	7,23	140 000,000	146 544,636	0,14%	BH Bank
CT120421/120422CUN	365	7,23	15 000,000	15 627,524	0,02%	BH Bank
CT120721/120722SFAX BEJAOUI	365	7,26	263 000,000	270 239,950	0,26%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT121021/12102021HAMMEMSOUSSE	365	7,25	93 000,000	94 197,025	0,09%	BH Bank
CT121021/12102022MENCHIA	365	7,25	83 000,000	84 068,312	0,08%	BH Bank
CT121121/111122AVENUE DE CARTH	364	6,24	7 000,000	7 047,869	0,01%	BH Bank
CT130421/130422ENNASR	365	7,23	30 000,000	31 250,294	0,03%	BH Bank
CT130421/130422MGHIRA	365	7,23	26 000,000	27 083,589	0,03%	BH Bank
CT130521/160522MEGHIRA	368	7,25	30 000,000	31 110,740	0,03%	BH Bank
CT131021/13102022BENAROUS	365	7,25	65 000,000	65 826,302	0,06%	BH Bank
CT131021/13102022LAOUINA	365	7,25	10 000,000	10 127,123	0,01%	BH Bank
CT131021/13102022SOUSSEHACHED	365	7,25	21 000,000	21 266,959	0,02%	BH Bank
CT140421/140422ENNASR	365	7,23	21 000,000	21 871,878	0,02%	BH Bank
CT140621/140622SFAX BJAOUI	365	7,25	300 000,000	309 581,918	0,30%	BH Bank
CT141021/14102022SOUSSECORNICH	365	7,25	98 000,000	99 247,322	0,10%	BH Bank
CT141221/141222HAMAM SOUSSE	365	7,25	31 000,000	31 088,669	0,03%	BH Bank
CT150121/130122GABES	363	7,12	250 000,000	263 693,808	0,26%	BH Bank
CT150221/150222ENNASR	365	7,15	38 000,000	39 905,622	0,04%	BH Bank
CT150221/150222MANOUBA	365	7,15	31 000,000	32 554,586	0,03%	BH Bank
CT150221/150222MGHIRA	365	7,15	64 000,000	67 209,469	0,07%	BH Bank
CT150321/15032022LAOUINA	365	7,23	25 000,000	26 156,800	0,03%	BH Bank
CT150321/15032022MGHIRA	365	7,23	31 000,000	32 434,432	0,03%	BH Bank
CT150321/150322CHOTTMERIEM	365	7,23	26 000,000	27 203,072	0,03%	BH Bank
CT150321/150322MANOUBA	365	7,23	20 000,000	20 925,440	0,02%	BH Bank
CT150421/180422SOUSSE HACHED	368	7,23	21 000,000	21 868,550	0,02%	BH Bank
CT151221/15122022BEJAOUI	365	7,25	256 000,000	256 691,550	0,25%	BH Bank
CT160221/160222LAOUINA	365	7,15	55 000,000	57 749,518	0,06%	BH Bank
CT160321/16032022HAMMAMET	365	7,23	100 000,000	104 611,354	0,10%	BH Bank
CT160421/180422HAMMAMET	367	7,23	99 000,000	103 078,909	0,10%	BH Bank
CT160421/180422SOUSSE HACHED	367	7,23	49 000,000	51 018,854	0,05%	BH Bank
CT161121/161122GROMBALIA	365	7,24	30 000,000	30 218,986	0,03%	BH Bank
CT161121/161122RADES	365	7,24	17 000,000	17 124,092	0,02%	BH Bank
CT161121/161122SOUSSE HACHED	365	7,24	10 000,000	10 072,995	0,01%	BH Bank
CT161221/16122022HAMMAMSOUSSE	365	7,25	149 000,000	149 378,827	0,15%	BH Bank
CT161221/16122022MGHIRA	365	7,25	20 000,000	20 050,850	0,02%	BH Bank
CT161221/161222ENNASR	365	7,25	153 000,000	153 388,998	0,15%	BH Bank
CT170221/170222CHARGUIA	365	7,15	11 000,000	11 548,180	0,01%	BH Bank
CT170221/170222SOUSSE HACHED	365	7,15	40 000,000	41 993,381	0,04%	BH Bank
CT170321/170322SOUSSE CORNICHE	365	7,23	77 000,000	80 538,540	0,08%	BH Bank
CT170521/170522KELIBIA	365	7,25	300 000,000	310 916,712	0,30%	BH Bank
CT170521/170522MONASTIR 1	365	7,25	400 000,000	414 555,617	0,41%	BH Bank
CT170521/170522SOUKRA	365	7,25	428 000,000	443 574,510	0,43%	BH Bank
CT170521/190522LAC1	367	7,25	60 000,000	62 183,342	0,06%	BH Bank
CT170821/170822ENNASR1	365	7,29	95 000,000	97 079,547	0,10%	BH Bank
CT171121/171122GROMBALIA	365	7,24	95 000,000	95 678,378	0,09%	BH Bank
CT180221/170222CHARGUIA	364	7,15	46 000,000	48 285,179	0,05%	BH Bank
CT180221/180222SOUSSE HACHED	365	7,15	103 000,000	108 116,814	0,11%	BH Bank
CT180521/180522BOUMHAL	365	7,25	67 000,000	69 427,419	0,07%	BH Bank
CT180621/200622LAC 1	367	7,25	400 000,000	412 521,644	0,40%	BH Bank
CT181121/181122KHEIREDDINE	365	7,24	15 000,000	15 104,732	0,01%	BH Bank
CT190121/190122CHARGUIA	365	7,12	73 000,000	76 953,024	0,08%	BH Bank
CT190221/180222LAOUINA	364	7,15	93 000,000	97 605,462	0,10%	BH Bank
CT190321/180322CHARGUIA	364	7,23	57 000,000	59 601,374	0,06%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT190421/190422CARNOY	365	7,23	150 000,000	156 108,854	0,15%	BH Bank
CT190421/190422CHARGUIA	365	7,23	60 000,000	62 443,542	0,06%	BH Bank
CT190421/190422CUN	365	7,23	60 000,000	62 443,542	0,06%	BH Bank
CT190521/190522HAMAM SOUSSE	365	7,25	9 000,000	9 324,641	0,01%	BH Bank
CT190521/190522JEMMAL	365	7,25	120 000,000	124 328,548	0,12%	BH Bank
CT191021/19102022AVENUECARTHAG	365	7,25	25 000,000	25 293,973	0,02%	BH Bank
CT191021/19102022GROMBALIA	365	7,25	69 000,000	69 811,364	0,07%	BH Bank
CT191021/19102022SOUSSEHACHED	365	7,25	70 000,000	70 823,123	0,07%	BH Bank
CT191021/19102022SOUSSHACHD2	365	7,25	52 000,000	52 611,463	0,05%	BH Bank
CT191121/18112022MONASTIR	364	7,24	48 000,000	48 327,526	0,05%	BH Bank
CT191121/181122GROMBALIA	364	7,24	110 000,000	110 750,580	0,11%	BH Bank
CT191121/21112022CUN	367	7,24	279 000,000	280 903,743	0,28%	BH Bank
CT191121/21112022ENNASR	367	7,24	27 000,000	27 184,234	0,03%	BH Bank
CT200121/200122KALAA SOGHRA	365	7,12	54 000,000	56 915,728	0,06%	BH Bank
CT200121/200122SFAX BEJAOUI	365	7,12	200 000,000	210 798,992	0,21%	BH Bank
CT200421/200422ENNASR 1	365	7,23	25 000,000	26 014,181	0,03%	BH Bank
CT200421/200422SFAX BEJAOUI	365	7,23	100 000,000	104 056,723	0,10%	BH Bank
CT200421/200422SOUSSE RIADH	365	7,23	92 000,000	95 732,186	0,09%	BH Bank
CT200521/200522MGHIRA	365	7,25	59 000,000	61 118,827	0,06%	BH Bank
CT201021/20102022MENZAH5	365	7,25	173 000,000	175 006,800	0,17%	BH Bank
CT210221/210122BOUMHAL	365	7,12	75 000,000	79 037,918	0,08%	BH Bank
CT210521/230522SOUSSE RIADH	367	7,25	206 000,000	213 365,206	0,21%	BH Bank
CT210521/240522CHOTT MERIEM	368	7,25	30 000,000	31 072,602	0,03%	BH Bank
CT211021/17102022CHARGUIA	361	7,25	30 000,000	30 338,466	0,03%	BH Bank
CT211021/19102022ENNASR	363	7,25	96 000,000	97 098,346	0,10%	BH Bank
CT211021/19102022MGHIRA	363	7,25	36 000,000	36 411,879	0,04%	BH Bank
CT211021/21102022CUN	365	7,25	15 000,000	15 171,617	0,01%	BH Bank
CT211021/21102022MANOUBA	365	7,25	52 000,000	52 594,937	0,05%	BH Bank
CT220121/200122ENNASR	363	7,12	20 000,000	21 073,657	0,02%	BH Bank
CT220121/200122SOUSSE HACHED	363	7,12	10 000,000	10 536,829	0,01%	BH Bank
CT220221/220222CHARGUIA	365	7,15	19 000,000	19 931,968	0,02%	BH Bank
CT220421/220422ENNASR	365	7,23	44 000,000	45 771,014	0,04%	BH Bank
CT220421/220422HAMAM SOUSSE	365	7,23	21 000,000	21 845,256	0,02%	BH Bank
CT220421/220422SOUSSE HACHED	365	7,23	18 000,000	18 724,506	0,02%	BH Bank
CT221021/20102022BOUMHEL	363	7,25	9 000,000	9 101,540	0,01%	BH Bank
CT221021/20102022ENNASER	363	7,25	29 000,000	29 327,183	0,03%	BH Bank
CT221021/20102022SFAXCHAKER1	363	7,25	56 000,000	56 631,802	0,06%	BH Bank
CT221121/221122GROMBALIA	365	7,24	100 000,000	100 634,740	0,10%	BH Bank
CT221121/221122LAC1	365	7,24	20 000,000	20 126,948	0,02%	BH Bank
CT230221/230222SOUSSE RIADH	365	7,15	80 000,000	83 911,540	0,08%	BH Bank
CT230421/250422RADES	367	7,23	18 000,000	18 721,653	0,02%	BH Bank
CT230621/230622SFAX BEJAOUI	365	7,25	151 000,000	155 606,948	0,15%	BH Bank
CT230721/26072022CHARGUIA	368	7,26	200 000,000	205 155,594	0,20%	BH Bank
CT231121/231122ETTADHAMEN	365	7,24	90 000,000	90 556,984	0,09%	BH Bank
CT240221/230222ENNASR	364	7,15	30 000,000	31 462,126	0,03%	BH Bank
CT240221/240222JARDINS DEL MEN	365	7,15	30 000,000	31 462,126	0,03%	BH Bank
CT240221/240222LAOUINA	365	7,15	35 000,000	36 705,814	0,04%	BH Bank
CT240221/240222MGHIRA	365	7,15	33 000,000	34 608,338	0,03%	BH Bank
CT250121/250122ENNASR	365	7,12	50 000,000	52 660,734	0,05%	BH Bank
CT250221/250222CHARGUIA 1	365	7,15	20 000,000	20 971,617	0,02%	BH Bank

Désignation	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2021	% Actif	Compte tenu chez
CT250221/250222SFAX SIDI MANSO	365	7,15	6 000,000	6 291,485	0,01%	BH Bank
CT251021/25102022LAC2	365	7,25	197 000,000	199 128,679	0,20%	BH Bank
CT251121/250222LAC2	92	7,24	300 000,000	301 761,402	0,30%	BH Bank
CT251121/251122SFAX BEJAOUI	365	7,24	100 000,000	100 587,134	0,10%	BH Bank
CT260221/250222BARDO	364	7,15	21 000,000	22 016,906	0,02%	BH Bank
CT260221/280222KHEIREDDINE	367	7,23	19 000,000	19 930,353	0,02%	BH Bank
CT260321/250322CHARGUIA	364	7,23	73 000,000	76 250,608	0,07%	BH Bank
CT260421/280422LES JARDINS MEN	367	7,23	20 000,000	20 792,329	0,02%	BH Bank
CT260521/230522MANOUBA	362	7,25	24 000,000	24 839,014	0,02%	BH Bank
CT260521/240522CHOTT MERIEM	363	7,25	26 000,000	26 908,931	0,03%	BH Bank
CT260521/260522AVENUE DE CARTH	365	7,25	10 000,000	10 349,589	0,01%	BH Bank
CT260521/260522CHARGUIA	365	7,25	76 000,000	78 656,877	0,08%	BH Bank
CT261121/25112022SOUSSEHACHED	364	7,24	53 000,000	53 302,771	0,05%	BH Bank
CT270121/270122ENNASR 2	365	7,12	210 000,000	221 109,541	0,22%	BH Bank
CT270421/270422KALAA SOGHRA	365	7,23	213 000,000	221 404,548	0,22%	BH Bank
CT270521/260522JARDINS DE CART	364	7,25	300 000,000	310 440,000	0,30%	BH Bank
CT270521/270522CUN	365	7,25	116 000,000	120 036,800	0,12%	BH Bank
CT270721/270722LAOUINA	365	7,26	39 000,000	39 980,518	0,04%	BH Bank
CT270921/27092022BEJAOUI	365	7,26	50 000,000	50 763,792	0,05%	BH Bank
CT280521/270522ENNASR	364	7,25	52 000,000	53 801,337	0,05%	BH Bank
CT280521/300522HAMMAM SOUSSE	367	7,25	22 000,000	22 762,104	0,02%	BH Bank
CT280521/300522HAMMAMET	367	7,25	100 000,000	103 464,110	0,10%	BH Bank
CT281021/281022CHARGUIA	365	7,25	400 000,000	404 131,507	0,40%	BH Bank
CT290121/240122ENNASR	360	7,15	20 000,000	21 056,241	0,02%	BH Bank
CT290121/280122BOUMHAL	364	7,12	10 000,000	10 525,905	0,01%	BH Bank
CT290121/280122HAMMAMET	364	7,12	140 000,000	147 362,666	0,14%	BH Bank
CT290121/280122SFAXBEJAOUI	364	7,12	100 000,000	105 259,046	0,10%	BH Bank
CT290321/290322MEDENINE	365	7,23	220 000,000	229 691,766	0,23%	BH Bank
CT290421/290422CUN	365	7,23	279 000,000	289 920,350	0,28%	BH Bank
CT290421/290422ENNASR	365	7,23	116 000,000	120 540,361	0,12%	BH Bank
CT290421/290422MGHIRA	365	7,23	50 000,000	51 957,052	0,05%	BH Bank
CT290921/29092022BEJAOUI	365	7,26	154 000,000	156 303,469	0,15%	BH Bank
CT290921/29092022LAOUINA	365	7,26	38 000,000	38 568,388	0,04%	BH Bank
CT300421/290422LAOUINA	364	7,25	41 000,000	42 602,707	0,04%	BH Bank
CT301121/29112022ENNASER	364	7,24	300 000,000	301 523,375	0,30%	BH Bank
CT301121/30112022ENNASER	365	7,24	43 000,000	43 218,350	0,04%	BH Bank
CT301121/30112022ETTADHAMEN	365	7,24	36 000,000	36 182,805	0,04%	BH Bank
CT301121/30112022JARDINDECARTH	365	7,24	70 000,000	70 355,454	0,07%	BH Bank
CT310321/310322SUCCURSALE 2	365	7,23	62 000,000	64 711,666	0,06%	BH Bank
Total			21 682 000,000	22 364 639,794	21,92%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **2 731 809** Dinars au 31/12/2021 contre **1 825 174** Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
-------------	------------	------------

Intérêts des comptes à terme*	1 037 016	907 361
Intérêts des pensions livrés	23 731	0
Intérêts des bons de caisse*	251 302	43 026
Intérêts des billets de trésorerie	53 404	24 081
Intérêts des certificats de dépôt	1 366 356	850 707
Total	2 731 809	1 825 174

(*) Les chiffres comparatifs se rapportant à l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de comparaison.

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **86** Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Titres de créance échus*	86	100 085
Total	86	100 085

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « *SERVICOM 2016* », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassés parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	100 625 451	78 496 735
Nombre de titres	1 017 866	795 431
Nombre d'actionnaires	1 045	972
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	69 715 500	91 050 100
Régul. des sommes non distribuables	-814 469	-1 111 599
Nombre de titres émis	697 155	910 501
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	74 032 600	68 806 600
Régul. des sommes non distribuables	-859 998	-833 853
Nombre de titres rachetés	740 326	688 066
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-269 795	148 987
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	276 653	13 974
Frais de négociation des titres	-1 259	0
Capital au 31 Décembre		
Montant	96 359 478	100 625 451
Nombre de titres	974 695	1 017 866
Nombre d'actionnaires	962	1 045

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **147 297** Dinars contre **153 627** Dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	146 107	152 437
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	147 297	153 627

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **441 168** Dinars contre **440 022** Dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Jetons de présence	14 985	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 154	383 154
Etat retenues à la source	17	26
Honoraires commissaire aux comptes	32 822	30 855
Redevances CMF à payer	8 983	9 456
TCL à payer	1 013	1 355
Autres rémunérations	194	176
Total	441 168	440 022

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,55% TTC de l'actif net quotidien applicable depuis le 18 Septembre 2020 (0,45% TTC auparavant)

La charge de gestion des placements s'élève au 31/12/2021 à **607 228** Dinars contre **471 976** Dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	606 038	470 786
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Total	607 228	471 976

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à **168 598** Dinars contre **155 636** Dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
-------------	------------	------------

Redevances CMF	110 189	97 617
Honoraires commissaire aux comptes	25 837	26 125
Jetons de présence	14 985	15 000
Rémunération du Directeur Général	2 018	2 117
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
TCL	15 352	14 577
Autres charges	17	0
Total	168 598	155 636

4- Autres Informations :

4-1 Données par action

Données par action	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	6,458	5,611	8,132	7,522	6,121
Charges de gestion des placements	0,623	0,463	0,586	0,571	0,524
Revenus nets des placements	5,835	5,148	7,546	6,951	5,597
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,173	0,153	0,203	0,180	0,501
Résultat d'exploitation (1)	5,662	4,995	7,343	6,771	5,096
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,465	0,454	-1,473	-1,250	-0,600
Sommes distribuables de l'exercice	5,197	5,449	5,870	5,521	4,496
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,277	0,146	0,153	0,012	-0,003
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,284	0,014	0,131	0,000	-0,064
Frais de négociation sur titres	-0,001	0,000	-0,003	0,000	-0,027
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,006	0,160	0,281	0,012	-0,094
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,668	5,155	7,624	6,783	5,002
Résultat non distribuable de l'exercice	0,006	0,160	0,281	0,012	-0,094
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	0,015	-0,059	-0,003	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,002	0,175	0,222	0,009	-0,087
Distribution de dividendes	5,449	5,870	5,520	4,496	4,283
Valeur liquidative	104,059	104,309	104,555	103,984	102,950

4-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2021	2020	2019	2018	2017
Actif Net Moyen	110 002 391	97 674 621	103 166 661	129 269 969	161 929 702
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,55%	0,48%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges /Actif net moyen	0,15%	0,16%	0,16%	0,14%	0,43%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	5,02%	5,20%	5,66%	5,34%	4,37%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « SICAV BH Obligataire », comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 102.014.425 Dinars, un actif net de 101.425.960 Dinars et un résultat net de l'exercice de 5.524.549 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31 décembre 2021, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 25,25% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- La Société « SICAV BH OBLIGATAIRE » a souscrit à des bons de caisse au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020 pour un montant de 5 433 954 Dinars. Le Conseil du Marché financier

a considéré que les liquidités pouvant être détenues par un OPCVM sont celles détaillés au niveau du communiqué du CMF paru dans son bulletin n° 2007 du 13 janvier 2004, qui se limitent aux seuls dépôts à vue, dépôts à terme et disponibilités. Par conséquent, le Conseil du Marché financier a considéré que les placements en Bons de caisse ne sont pas autorisés par la réglementation en vigueur se rapportant aux OPCVM.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » n'a pas procédé à de nouvelles souscriptions de bons de caisse au cours de l'exercice 2021, et l'ensemble des bons de caisses ont été remboursés fin 2021. Le portefeuille de la « SICAV BH OBLIGATAIRE » ne comporte pas de bons de caisse au 31 Décembre 2021.

Tunis, le 18 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvellement conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par les textes sus-indiqués.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles sus-indiqué.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2021. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1.190 Dinars TTC.
La charge de rémunération du dépositaire comptabilisée au 31/12/2021 s'élève à 1.190 Dinars.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2021. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,55% TTC de l'actif net.
Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 606.038 Dinars TTC

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du directeur général s'élève à 167 Dinars brut par mois.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se détaillent comme suit :

	Président du Conseil		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Rémunération à court terme	2 018	194	-	-
Jetons de présence	-	-	14 985	14 985
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	2 018	194	14 985	14 985

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI